



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5859^e séance

Mardi 25 mars 2008, à 10 heures

New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Churkin | (Fédération de Russie) |
| <i>Membres :</i> | Afrique du Sud | M. Kumalo |
| | Belgique | M. Verbeke |
| | Burkina Faso | M. Kafando |
| | Chine | M. Liu Zhenmin |
| | Costa Rica | M. Urbina |
| | Croatie | M. Jurica |
| | États-Unis d'Amérique | M. Khalilzad |
| | France | M. Ripert |
| | Indonésie | M. Natalegawa |
| | Italie | M. Spatafora |
| | Jamahiriya arabe libyenne | M. Ettlhi |
| | Panama | M. Arias |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ... | Sir John Sawers |
| | Viet Nam | M. Le Luong Minh |

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-28219 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Cuba, d'Israël, du Liban, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la Slovénie et du Soudan des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de la part de l'Observateur permanent de la Palestine une lettre datée du 19 mars 2008 qui sera publiée sous la cote S/2008/184 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le mardi 25 mars 2008 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la séance, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à la présente séance et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de pouvoir intervenir devant le Conseil sur ce qui est incontestablement l'une des plus importantes questions de son ordre du jour : la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Il y a trois semaines, je rendais compte au Conseil des événements tragiques qui avaient lieu à Gaza et dans le sud d'Israël. Malgré l'accalmie de la violence, dont je me réjouis, les tensions demeurent vives. Je crains beaucoup un regain de violence et les conséquences qui en découleraient pour la population civile résidant dans la zone de conflit ainsi que pour le processus de paix que nous nous efforçons tous de faire avancer.

En dépit des nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain, qu'il importe de régler, je rends hommage au Président Abbas et au Premier Ministre Olmert pour leur adhésion au processus politique. Personnellement, je suis résolument décidé à soutenir le processus par tous les moyens. J'admire la ténacité avec laquelle les deux dirigeants font face au scepticisme ambiant.

N'oublions pas que c'est uniquement par la voie des négociations que pourront être réalisées les aspirations légitimes des Palestiniens à la fin de l'occupation et à un État souverain et indépendant ainsi que les aspirations légitimes des Israéliens à une sécurité durable et à la cessation du conflit.

À Annapolis, la communauté internationale a été témoin du fait que les dirigeants israéliens et palestiniens se sont eux-mêmes fixés l'objectif de parvenir à un accord d'ici à la fin de l'année, ce qu'elle a d'ailleurs soutenu. J'espère que nous pourrions atteindre cet objectif ambitieux. Je crois que nous devons tous nous poser, ainsi qu'aux parties, deux questions simples. À défaut de cela, quoi d'autre? Si ce n'est maintenant, quand?

Ce processus est trop important pour permettre à l'inaction ou à l'indifférence de gâcher l'élan suscité ou pour laisser la violence nous dépasser. Il est impératif qu'il soit appuyé par la communauté internationale, y compris le Conseil.

Personnellement, je reste déterminé et résolu à œuvrer en faveur de la paix dans le cadre qui a été convenu, à savoir mettre fin à l'occupation commencée en 1967, sur la base des fondements posés par la Conférence de Madrid, du principe « terre contre paix », des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité et de l'Initiative de paix arabe. Ce cadre permettra de mettre fin au conflit, de créer un État palestinien, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité, et d'instaurer une paix régionale complète. Je puis assurer le Conseil que mes principaux conseillers et moi-même nous employons inlassablement à faire progresser ce programme dans tous les contacts que nous avons et dans toutes les instances auxquelles nous participons, notamment lorsque nous dialoguons avec les parties et les partenaires régionaux, ainsi qu'avec le Quatuor et bien entendu le Conseil de sécurité lui-même.

M. Pascoe, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, va maintenant faire état des événements survenus dans la région ce dernier mois.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Je suis au regret de devoir indiquer que, depuis le dernier exposé mensuel au Conseil de sécurité, les efforts continus pour faire avancer le processus politique ont une fois encore été éclipsés par la violence, par un grand nombre de victimes civiles et par l'absence de toute amélioration concrète sur le terrain.

Au cours de la période considérée, on a assisté à une forte escalade de la violence, avec l'attaque militaire lourde menée, sur les fronts aérien et terrestre,

par Israël contre Gaza; avec les tirs de roquettes et de mortiers lancés vers Israël, plus de 390 pour la période à l'examen, y compris ce mois-ci des tirs de roquettes à longue portée; avec l'attentat contre une école juive à Jérusalem-Ouest; avec les opérations menées par les Forces israéliennes de défense sur l'ensemble de la Cisjordanie contre des militants supposés; et avec les affrontements survenus entre les Forces israéliennes de défense et des manifestants palestiniens dans plusieurs villes de Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Au total, 124 Palestiniens, dont 36 enfants, ont été tués au cours des opérations des Forces israéliennes de défense, et 359 autres ont été blessés. Treize Israéliens, dont 4 enfants, ont été tués par des militants palestiniens, et 55 autres ont été blessés. La tension reste très élevée, malgré le fait qu'on ait observé une diminution de la violence à l'intérieur et autour de Gaza ces dernières semaines.

Le Conseil se souviendra que lorsqu'il s'est réuni d'urgence le 1^{er} mars, la violence à l'intérieur et autour de Gaza était à son comble. L'opération des Forces israéliennes de défense, appelée « Hot Winter » (Hiver chaud), a duré cinq jours et a fait plusieurs dizaines de victimes civiles, causant notamment la mort de 31 enfants, alors que les tirs de roquettes du Hamas ont atteint jusqu'à la ville israélienne d'Ashkelon, mettant ainsi près de 250 000 civils israéliens à portée des roquettes lancées depuis Gaza. Le Secrétaire général a condamné le recours excessif et disproportionné à la force et l'assassinat de civils. Il a également condamné les tirs aveugles de roquettes et a demandé leur cessation immédiate. Nous réaffirmons que toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire. Mais, malheureusement, aucune partie n'a mené d'enquête légale, indépendante, transparente et publique sur ces massacres de civils et sur d'autres violations des droits de l'homme. Aucun résultat n'a été rendu public et aucun coupable n'a été traduit en justice, contrairement à ce que demandait le Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

Depuis ce dernier exposé, la violence a également frappé Jérusalem et la Cisjordanie. Le 2 mars, un enfant palestinien a été victime du feu des Forces israéliennes de défense lors d'une manifestation contre la situation à Gaza. Le 6 mars, huit étudiants israéliens, dont quatre enfants, ont été tués lors d'une attaque sauvage à main armée perpétrée par un Palestinien de Jérusalem-Est contre un séminaire juif à Jérusalem-Ouest. Il s'est agi de l'attentat le plus sérieux commis à Jérusalem depuis près de quatre ans. Le Secrétaire

général l'a condamné dans les termes les plus vifs. Le 16 mars, des dizaines d'Israéliens ont pris part à des manifestations violentes dans le quartier de Jérusalem-Est où habitait le tueur. Le 18 mars, un Israélien a été poignardé dans la vieille ville de Jérusalem, ce qui a contribué à aggraver le climat de tension.

Au cours de la période considérée, les Forces israéliennes de défense ont fait incursion dans plusieurs villes de Cisjordanie pour arrêter plusieurs dizaines de Palestiniens soupçonnés d'être des militants. Lors de deux incidents séparés ayant pour cible le Jihad islamique, le 12 mars, quatre militants ont été tués à Bethléem et un autre à Tulkarem. Ces incidents ont été suivis de tirs nourris de roquettes lancés depuis Gaza vers le sud d'Israël par le Jihad islamique.

Nous appuyons les efforts déployés par l'Égypte pour mettre fin à la violence, notamment dans Gaza, et pour faciliter la réouverture progressive des points de passage de Gaza, en coordination avec les parties. À cet égard, nous avons pris note de la récente diminution des violences à l'intérieur et autour de Gaza et de l'acheminement plus régulier de marchandises par les points de passage. Il s'agit d'une évolution positive, mais qui demeure extrêmement fragile. Nous n'avons que trop conscience du fait que des incidents violents encore plus meurtriers peuvent se déclencher en un instant et du danger que cette situation explosive représente pour la sécurité des Palestiniens, d'Israël, de l'Égypte, ainsi que pour le processus de paix. Nous exhortons toutes les parties à agir de manière responsable et à coopérer aux efforts égyptiens. Nous nous félicitons également des efforts menés par l'Égypte pour achever la construction d'un nouveau poste frontière. Nous encourageons une coopération accrue entre les parties concernées de manière à permettre les échanges légitimes à destination et en provenance de Gaza à tous les points de passage et à répondre aux préoccupations relatives à la contrebande présumée.

La situation humanitaire à Gaza reste une source de grave préoccupation, en dépit de l'augmentation du volume des marchandises pénétrant dans la bande. Le mois dernier, plus de 1 400 camions sont entrés dans Gaza, transportant pour 95 % d'entre eux des marchandises commerciales de première nécessité. Il s'agit d'une amélioration par rapport aux mois précédents et nous espérons que la situation pourra s'assouplir encore davantage dans un avenir proche. Les importations de carburant en provenance d'Israël

se sont poursuivies, même si certains secteurs clefs, comme la santé, continuent d'être victimes de pénuries. Tous les jours, entre 30 et 50 % des ambulances sont inutilisables du fait du manque de carburant. Les services d'assainissement continuent de déverser chaque jour dans la mer 60 000 mètres cubes d'eaux usées brutes ou partiellement traitées, du fait des pénuries en carburant, en électricité et en pièces détachées. La pénurie de carburant a empêché 63 % des sorties de bateaux de pêche de Gaza, ce qui exacerbe la situation socioéconomique déjà très grave. L'insécurité alimentaire augmente alors que les salaires cessent d'être versés et qu'au moins 50 000 nouveaux bénéficiaires ont été ajoutés à la liste des personnes bénéficiaires d'une aide alimentaire.

Nous observons également que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) n'a toujours pas pu avoir accès au soldat israélien capturé, Gilad Shalit, et qu'un prisonnier palestinien parmi les 10 000 détenus dans les prisons israéliennes est mort au début du mois, faisant passer à sept le nombre des détenus palestiniens morts dans les geôles israéliennes depuis le début de 2007.

En Cisjordanie, 580 barrages érigés par les Forces israéliennes de défense continuent de bloquer la circulation des Palestiniens. Le niveau des restrictions, du point de vue tant quantitatif que qualitatif, s'est régulièrement accru chaque année depuis 2005, et il est à la base du déclin de l'économie palestinienne. Les restrictions sont maintenues en dépit des efforts en matière de sécurité déployés par l'Autorité palestinienne depuis la mi-2007. Les prévisions récentes du Fonds monétaire international (FMI) montrent que, dans les conditions actuelles, la croissance du produit intérieur brut (PIB) en 2008 ne dépassera pas celle de la population. Il est impératif d'œuvrer en faveur d'un assouplissement du blocus imposé en Cisjordanie si l'on veut qu'une économie palestinienne viable puisse se développer en tant que base d'un État palestinien viable.

Outre les restrictions à la libre circulation des Palestiniens, des restrictions de plus en plus sévères sont imposées aux déplacements du personnel des Nations Unies en Cisjordanie et entre la Cisjordanie et Jérusalem-Est, ce qui rend la réalisation de programmes de plus en plus difficile.

Au cours de la période considérée, Israël a poursuivi ses activités de peuplement en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Des appels d'offres et des

permis de construire pour des centaines de logements ont été rendus publics ce mois, et la construction ainsi que celle des infrastructures, telles des routes à l'usage des colons, se poursuit dans de nombreuses colonies de peuplement. Le Gouvernement israélien a déclaré officiellement que les colonies de peuplement allaient se poursuivre à Jérusalem-Est.

L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) s'est dite préoccupée par les fouilles archéologiques menées par Israël dans le quartier palestinien de Silwan à Jérusalem-Est, situé non loin de l'esplanade des mosquées et du Mont du Temple. L'OLP s'est également dite préoccupée par les projets supposés d'amener un nombre plus important de colons à Ras al-Amud, à Jérusalem-Est, et de transférer dans le même temps des membres de la police israélienne au poste de police construit au centre de la zone du projet de colonie E-1, entre Israël et la colonie de Ma'ale Adumin à l'est.

Toutes les activités de peuplement à Jérusalem-Est ou ailleurs en Cisjordanie contreviennent au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité. Le fait qu'Israël ne mette pas fin à ses activités de peuplement, y compris celles dues à la croissance naturelle, ou ne démantèle pas les avant-postes érigés après mars 2001 va à l'encontre de la Feuille de route. Le Secrétaire général a officiellement exprimé sa préoccupation et indiqué que des mesures urgentes devaient être prises sur cette question.

La construction du mur se poursuit à l'intérieur du territoire palestinien occupé, s'écartant de la Ligne verte et contrevenant à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Entre-temps, le nombre de démolitions de logements en Cisjordanie a augmenté considérablement. Depuis le début de l'année, plus de 100 structures – la moitié au moins se composent de logements – ont été démolies, causant ainsi le déplacement de quelque 400 Palestiniens.

Je n'ai pas grand-chose à dire sur l'état des négociations bilatérales. Ce fait traduit positivement la confidentialité qui continue de les entourer et qui permet aux dirigeants israéliens et palestiniens de discuter de manière franche. Suite à la perte de nombreuses vies palestiniennes à Gaza, le Président palestinien Abbas a suspendu les négociations bilatérales avec Israël pendant un certain temps.

Toutefois, des rencontres entre les responsables des deux équipes de négociation ont repris récemment et quelques groupes techniques réunissant les parties

poursuivent leur travail. Le Premier Ministre palestinien Fayyad, ainsi qu'un haut fonctionnaire du Ministère de la défense israélien, ont également pris part à la première rencontre trilatérale convoquée par le général américain Fraser sur la surveillance de la mise en œuvre des engagements contractés dans le cadre de la phase 1 de la Feuille de route.

Nous appuyons les efforts de réforme déployés actuellement par le Gouvernement du Premier Ministre Fayyad. Une mission organisée récemment par le FMI a confirmé qu'en dépit des circonstances difficiles, des mesures de réforme financière impressionnantes avaient été prises, notamment la restauration des procédures de contrôle des liquidités et la mise en place d'un nouveau système comptable visant à l'établissement de rapports financiers.

Le Plan de développement palestinien est encore en cours d'élaboration et sera bientôt connu de la communauté internationale pour qu'elle lui apporte son appui. Les besoins financiers pour faire face aux coûts renouvelables pour 2008 s'élèvent à 1,7 milliard de dollars et, à ce jour, 1,2 milliard ont été promis et environ la moitié des engagements seront décaissés d'ici à fin mars. Ainsi, il manque 500 millions de dollars pour couvrir les dépenses renouvelables.

Une réunion des coprésidents de la conférence des donateurs de Paris, le Ministre français des affaires étrangères Kouchner, la Commissaire de la Commission européenne Ferrero Waldner, le Ministre norvégien des affaires étrangères Støhre et le représentant du Quatuor Tony Blair, a eu lieu aujourd'hui afin d'évaluer la situation depuis la Conférence de Paris. La prochaine réunion du Comité de liaison ad hoc aura lieu le 2 mai à Londres par le Royaume-Uni et la Norvège.

Les efforts visant à réformer, former et équiper les forces de sécurité palestiniennes en Cisjordanie se sont poursuivis durant la période considérée. Quelque 1 000 officiers sont actuellement formés en Jordanie, grâce au soutien du coordonnateur américain en matière de sécurité, en vue de leur déploiement en avril et mai en Cisjordanie. Le Président Abbas a promulgué un décret visant à réformer les services de renseignement de l'Autorité palestinienne. Le Ministre de l'intérieur a présenté un rapport exhaustif sur la sécurité en Cisjordanie. Les forces de sécurité palestiniennes ont mené des opérations visant à désarmer et arrêter des militants en Cisjordanie.

Cependant, l'Autorité palestinienne doit faire plus pour rétablir l'ordre dans les villes de Cisjordanie et assumer les obligations contractées dans le cadre de la Feuille de route afin de lutter efficacement contre le terrorisme. Si l'on veut qu'elle s'acquitte de ses obligations, une meilleure coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne en matière de sécurité est essentielle.

Le Quatuor continue d'avoir des rencontres fréquentes au niveau principal et à celui des envoyés. Les discussions se poursuivent sur l'idée d'une nouvelle rencontre internationale à Moscou dans un avenir proche. Nous appuyons l'idée d'une telle réunion.

Nous continuons également de souligner le rôle vital des États arabes dans l'appui au processus de paix, l'importance cruciale de l'Initiative de paix arabe et la nécessité absolue d'une paix régionale globale. Les ministres des affaires étrangères des États membres de la Ligue arabe se sont rencontrés au Caire le 5 mars, en préparation du sommet annuel prévu à Damas les 29 et 30 mars.

Nous prenons note de leur appui au plan en sept points présenté par le Président yéménite Saleh, demandant que l'on revienne à la situation qui régnait à Gaza avant que le Hamas ne prenne le pouvoir en juin dernier, la tenue d'élections anticipées, et la reprise du dialogue sur la base des accords internes palestiniens antérieurs.

Il semblerait que les représentants du Fatah et du Hamas ont eu des discussions constructives sur ce plan à Sanaa. Par principe, nous pensons que l'unité de l'Autorité palestinienne légitime doit être rétablie par des voies pacifiques à l'appui du processus politique tendant à un règlement négocié et pacifique prévoyant deux États, et nous pensons que les pays arabes doivent montrer l'exemple dans l'appui à ces efforts.

La situation qui règne dans le Golan syrien occupé est demeurée calme au cours de la période considérée, en dépit de la poursuite des activités de peuplement.

Le Liban est toujours en proie à une profonde crise politique. Hier, la séance du Parlement réunie pour élire un président a été reportée pour la dix-septième fois depuis le 24 novembre 2007.

Le Secrétaire général appuie énergiquement l'initiative de la Ligue arabe et encourage les parties à faciliter sa mise en œuvre. Plus longtemps l'impasse se

prolongera, plus la situation risque de se détériorer davantage encore, aussi bien du point de vue politique que sur le plan de la sécurité.

Le climat général en matière de sécurité est demeuré relativement calme, et aucun incident grave n'est à déplorer, mais la tension et l'angoisse de la population ont augmenté au cours de cette période. Le 16 février, à Beyrouth, des affrontements qui ont fait 20 blessés ont éclaté entre les militants de plusieurs groupes affiliés à la majorité et à l'opposition.

Des représentants des deux parties concernées ont promis de coopérer avec les Forces armées libanaises afin d'éviter de nouveaux accrochages. Des affrontements ont éclaté entre le Fatah et le Jund al-Islam le 21 mars dans le camp de réfugiés palestiniens de Ein el-Hilweh, au Sud-Liban, faisant un mort.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) demeure calme, même si l'on y perçoit un niveau accru de tension. Les Forces de défense israéliennes sont en état d'alerte renforcée le long de la Ligne bleue depuis l'assassinat d'Imad Mughniyah, le 12 février, et les Forces armées libanaises ont annoncé qu'elles allaient prendre des mesures spécifiques et déployer des forces supplémentaires en cas d'attaque.

Au cours de la même période, on a constaté une augmentation considérable des violations de l'espace aérien libanais par les Forces de défense israéliennes, 222 violations ayant été notifiées par la FINUL au cours de la seule semaine du 11 au 17 mars. Celles-ci violent gravement la souveraineté libanaise et la Ligne bleue et sapent la crédibilité des institutions nationales libanaises et de la FINUL.

La FINUL mène actuellement une enquête sur une supposée violation des eaux territoriales libanaises. Malgré une augmentation générale de la tension, toutes les parties ont assuré la FINUL qu'elles n'entendaient pas lancer de nouvelles hostilités.

S'agissant du camp palestinien de Nahr el-Bared, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en coopération avec l'armée libanaise et le bureau du Premier Ministre, a finalisé le plan directeur de reconstruction du camp. La reconstruction constituera une entreprise longue et complexe qui exigera le plein appui de la communauté des donateurs internationaux.

Le fait que le processus politique entre Israéliens et Palestiniens se poursuive est extrêmement important en raison des nombreux développements négatifs qui menacent de le faire échouer. Le processus ne pourra se poursuivre que s'il est accompagné d'efforts beaucoup plus substantiels pour mettre en œuvre la phase 1 de la Feuille de route et pour améliorer la situation économique et sécuritaire. La communauté internationale et toutes les parties régionales doivent également appuyer fermement les efforts visant à faire cesser la violence à l'intérieur et autour de Gaza et à rouvrir les points de passage, tout en tenant compte des préoccupations des Palestiniens, d'Israël et de l'Égypte en matière de sécurité, sinon, il existe un risque bien réel que la violence reprenne, avec des conséquences graves pour les civils, la paix et la sécurité internationales et le processus politique lui-même.

Le Secrétaire général reste déterminé à appuyer tous les efforts visant à garantir, par le biais de négociations, l'application intégrale des résolutions du Conseil de sécurité relatives au conflit israélo-arabe.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Pascoe de sa déclaration.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je voudrais rappeler à tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte écrit et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général et le remercier d'être parmi nous aujourd'hui, ainsi que pour sa déclaration et, surtout, pour sa détermination à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à l'occupation israélienne commencée en 1967, et pour que se concrétise la solution prévoyant deux États selon les conditions bien connues qu'il a rappelées. La Palestine continuera de coopérer avec le Secrétaire général et avec le Conseil de sécurité à cette fin.

Je tiens également à remercier M. Pascoe pour sa déclaration et pour les recommandations et les conclusions qui y figurent.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Encore une fois, je suis dans l'obligation de faire part au Conseil de la récente évolution négative et grave de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conséquence des politiques destructrices et illégales menées par Israël, la puissance occupante. Au lieu d'avancer vers la consolidation des fondements d'une paix juste, permanente et globale qui aboutirait à un accord de paix préparant la voie à la création d'un État palestinien indépendant, souverain, viable et d'un seul tenant sur la base des frontières de 1967 d'ici à la fin de l'année, le Gouvernement israélien continue de saper délibérément les moindres progrès réalisés dans l'intérêt de la paix.

Israël poursuit ses politiques illégales pour consolider son occupation et sa colonisation du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, par le biais notamment d'activités illégales de peuplement, la construction du mur, la confiscation de terres, l'imposition d'un siège étouffant et de châtiments collectifs, une agression militaire brutale et d'autres crimes innombrables commis par les forces d'occupation israéliennes et par des colons israéliens fanatiques contre la population civile palestinienne.

Ces dernières semaines en particulier, le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a été le théâtre de faits graves et d'une accentuation de la détérioration et de la dégradation de la situation, qui appelle une attention immédiate de la part du Conseil de sécurité. On relèvera parmi ces faits les crimes brutaux commis par les forces d'occupation contre les civils palestiniens, dont des enfants, en particulier dans la bande de Gaza, et l'annonce faite par le Gouvernement israélien qu'il comptait agrandir les colonies de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé, notamment à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est.

Pour ce qui est de la bande de Gaza en particulier, après les menaces proférées par plusieurs responsables israéliens de lancer des attaques militaires à grande échelle contre le peuple palestinien occupé dans la bande de Gaza, notamment la menace faite par le Vice-Ministre de la défense israélien d'infliger un « holocauste » à la population palestinienne à Gaza, les forces d'occupation israéliennes ont lancé le 27 février 2008 une agression militaire barbare contre les zones civiles du nord de la bande de Gaza. Les raids et les attaques ont provoqué la mort de 120 martyrs

palestiniens, dont la plupart étaient des civils innocents tués dans leurs propres foyers, dont plus de 25 enfants et bébés et 10 femmes, et fait plus de 300 blessés parmi les civils. Cette campagne militaire sauvage a duré quatre jours au cours desquels Israël a eu recours à toutes sortes d'armes lourdes et létales pour bombarder des zones civiles très peuplées par voie aérienne, maritime et terrestre provoquant une énorme effusion de sang et la destruction généralisée de biens et d'infrastructures publics et privés.

Malgré les avertissements lancés par les organes internationaux et les organisations humanitaires sur la précarité de la situation dans la bande de Gaza; malgré les avertissements que nous n'avons cessé de lancer par le biais de lettres et de déclarations successives au Conseil de sécurité; et malgré l'appel lancé par le Conseil aux parties pour qu'elles respectent leurs obligations au titre du droit international à l'issue de la séance d'urgence tenue par le Conseil le 1^{er} mars 2008, Israël a poursuivi sa campagne militaire au mépris total de tous les appels lancés par la communauté internationale. Nous devons, à cet égard, souligner les conséquences négatives de l'incapacité du Conseil à adopter une résolution condamnant sans équivoque les actes d'agression d'Israël et l'appelant à mettre un terme à ses violations flagrantes du droit international, y compris le droit international relatif aux droits de l'homme et en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant, qui insiste sur la nécessité de prendre toutes les mesures possibles et nécessaires pour assurer la protection des enfants dans les conflits armés, ainsi que le droit international humanitaire qui, entre autres, à l'article 33 de la quatrième Convention de Genève, interdit des représailles contre des civils, ainsi que l'imposition de peines collectives contre des populations civiles.

La poursuite de ces attaques a aggravé les souffrances d'une population qui subit déjà des conditions de vie extrêmement difficiles et déplorables dues au siège étouffant imposé depuis des mois par les forces d'occupation à la bande de Gaza, ainsi que la catastrophe humanitaire et environnementale qui s'ensuit.

Israël, la puissance occupante, n'a cessé de justifier ces crimes, en invoquant sa sécurité, son droit à la légitime défense et la lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous répétons ce que nous avons déjà dit, à savoir que rien ne justifie le meurtre d'enfants. Lorsque le massacre d'enfants innocents devient acceptable ou que l'on cherche à le justifier au nom de

je ne sais quel prétexte, nous savons que nous avons plongé dans un gouffre obscur où le droit, la logique, la raison, la moralité, la conscience et l'humanité n'existent plus. Lorsque nous ne réagissons pas face à ces crimes brutaux et odieux, nous sommes, hélas, forcés de comprendre que les normes du droit et des droits de l'homme ne s'appliquent pas également à tous les êtres humains, notamment les enfants, les femmes, les personnes âgées et les handicapés. C'est une perception qui prévaut dangereusement parmi le peuple palestinien qui, depuis 2000, a vu périr plus de 1 000 de ses enfants tués par les forces d'occupation israéliennes sous des prétextes de sécurité.

Dans ce contexte, il faut dire que la sécurité, la liberté et un niveau de vie de base sont des droits qui appartiennent à tous les peuples sans discrimination et ne sont pas du domaine exclusif d'une religion, d'une race, d'une couleur ou d'un groupe ethnique. Comme tous les autres peuples du monde, le peuple palestinien – ses enfants, ses femmes, ses jeunes et ses hommes – a le droit de vivre et de jouir de la prospérité, de la sécurité et de la sûreté. Il a également le droit de vivre dans la liberté et la dignité sur sa propre terre, la terre de ses ancêtres, après une occupation de plus de 40 ans et 60 ans d'exil dans les camps de réfugiés et la diaspora. Conformément aux normes du droit international, le peuple palestinien a également droit à la protection internationale.

Conformément à la Charte des Nations Unies, il convient d'assurer la paix et la sécurité grâce à des mesures collectives efficaces pour prévenir et éliminer les menaces à la paix et réprimer les actes d'agression ou toutes autres atteintes à la paix. Nous réaffirmons donc que la paix et la sécurité dans notre région ne seront assurées qu'en mettant fin à l'occupation israélienne du territoire palestinien. Ceci passe par des mesures sérieuses pour mettre fin à cette occupation sous tous ses aspects et permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination sur la base du principe de l'égalité des droits de tous les peuples, tel que cela est consacré par la Charte.

Le prétexte fallacieux de la sécurité sans cesse avancé et exploité par Israël, puissance occupante, alors qu'il passe sous silence son propre rôle en tant que puissance occupante, peut se résumer dans tous les efforts qu'il déploie pour prolonger l'occupation et masquer l'expansion de ses colonies de peuplement et sa confiscation de nouvelles terres palestiniennes. Quel type de sécurité Israël entend-il instaurer en poursuivant l'occupation et la colonisation des terres

palestiniennes? Quel type de sécurité Israël veut-il s'assurer en transformant cette terre en ghettos isolés, en cantons et en vastes prisons?

Israël, puissance occupante, continue implacablement à mener ses activités de colonisation. Il continue de construire son mur illégal dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est et aux environs. C'est une violation grave et flagrante du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève, ainsi que des résolutions de l'ONU et de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice du 9 juillet 2004. C'est également une violation de ses obligations en vertu de la Feuille de route.

À cet égard, dans le contexte de ses tentatives pour créer des faits incontournables sur le terrain, immédiatement après la convocation de la Conférence d'Annapolis et la reprise du processus de paix, en novembre 2007, Israël a annoncé qu'il poursuivait ses plans d'expansion illégaux visant à la construction d'au moins 2 000 nouvelles unités de peuplement dans Jérusalem-Est occupée, poursuivant ainsi ses efforts illégaux visant à changer le caractère, le statut et la composition démographique de la Ville sainte pour la judaïser. Le budget 2008 du Ministère du logement israélien comprend le financement de la construction de 500 unités de peuplement à Jebel Abu Ghneim et de 240 autres unités à Ma'ale Adumim, à l'est de Jérusalem. Il y a à peine deux semaines, le Premier Ministre israélien Ehud Olmert a annoncé qu'il avait approuvé la construction de 750 nouvelles unités dans la colonie de Gevat Ze'ev, au nord de Jérusalem-Est. On a également annoncé la construction de 400 nouvelles unités de peuplement dans le quartier de Neve Yacob, à Jérusalem-Est occupée. Le Premier Ministre israélien a en outre récemment déclaré en public qu'Israël ne mettrait pas fin à ses activités de peuplement sur les territoires palestiniens occupés, en particulier à Jérusalem-Est. Ceci constitue une grave violation du droit international, qui va à l'encontre de la volonté de la communauté internationale et sape les efforts visant à relancer le processus de paix.

À vrai dire, la campagne illégale de peuplement ne peut de toute évidence pas coexister avec le processus de paix. Le processus de paix ne peut pas être dissocié de la situation sur le terrain, car toutes ces initiatives mettent en péril la poursuite du processus de paix dans son ensemble et créent de nouveaux obstacles matériels auxquels il faut se mesurer pour parvenir à un règlement pacifique juste et durable. Ces

actions sapent également les perspectives futures d'une solution à deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des frontières de 1967. Cette atteinte concrète à une solution à deux États a été signalée par de nombreuses institutions et organisations internationales, notamment dans les rapports concernant l'impact négatif et dangereux de la construction continue de colonies de peuplement sur l'avenir du processus de paix. À cet égard, le rapport de juillet 2007 du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait état d'indications alarmantes selon lesquelles plus de 38 % du sol de la Cisjordanie sont maintenant occupés par des peuplements, des avant-postes, des bases militaires, des routes et d'autres infrastructures interdites d'accès aux Palestiniens.

Ces mesures successives illégales prises en permanence par Israël, puissance occupante, et le moment choisi pour les prendre sont de toute évidence indissociablement liés – qu'il s'agisse de l'intensification des activités de peuplement à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, des tentatives israéliennes délibérées et répétées de saboter les initiatives en matière de sécurité prises par l'Autorité palestinienne, l'augmentation – au lieu du retrait – des points de contrôle et des barrages routiers, et la poursuite, l'intensification, du siège de la bande de Gaza et l'agression dont elle est actuellement victime pour l'isoler de la Cisjordanie. Outre les souffrances extrêmes causées au peuple palestinien, toutes ces actions sapent le rôle de l'Autorité palestinienne et portent atteinte au processus de paix, jetant le doute sur les intentions et la bonne foi israéliennes dans les négociations alors qu'il continue de poursuivre ses actions et ses mesures destructrices et illégales.

L'assassinat de civils palestiniens, la destruction de leurs biens et de leur infrastructure, l'emprisonnement de milliers de civils, le châtimement collectif, la famine, les humiliations, l'intimidation, la colonisation et les autres violations massives des droits de l'homme ne sont pas compatibles avec la paix. Ces actions anéantissent les espoirs et bloquent le processus de paix, le privant de son élan et de sa crédibilité. Elles aggravent également la situation sur le terrain, qui est déjà critique à tous les niveaux, attisant par là même le cycle de la violence et de l'instabilité, servant exclusivement les programmes des extrémistes et éloignant toujours plus la paix. Ces violations doivent cesser. La puissance occupante doit rendre compte de ses crimes et de ses violations et être

contrainte de respecter toutes ses obligations juridiques.

À la lumière de tous ces graves faits nouveaux, il incombe à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, d'assumer ses responsabilités et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à toutes ces graves violations et infractions israéliennes au droit international. Cela comprend le droit humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève, ainsi que le droit international des droits de l'homme et les résolutions de l'ONU. Le Conseil doit prendre des mesures urgentes et concrètes, notamment celles prescrites par la Charte, pour amener Israël à respecter scrupuleusement toutes les obligations qu'il a contractées en vertu du droit international et à mettre fin à ses pratiques illégales, qui mettent en péril les efforts déployés par la communauté internationale pour instaurer la paix à travers le processus de paix.

Israël, puissance occupante, doit être mis dans l'obligation de geler complètement toutes ses activités de peuplement, d'abroger ses décisions récentes, de commencer à démanteler les avant-postes de colonies de peuplement et de prendre d'autres mesures de confiance pour montrer à quel point il est déterminé à régler cette question cruciale. Ces mesures sont essentielles pour apaiser et améliorer le climat, redynamiser le processus et permettre au processus de paix de progresser en direction des objectifs annoncés.

En outre, le fait que le Conseil de sécurité n'ait pu assumer ses responsabilités face à la détérioration de la conjoncture et la situation humanitaire tragique dans les territoires palestiniens occupés ne fera qu'encourager la puissance occupante à poursuivre ses violations du droit international, ainsi que les crimes qu'elle commet avec impunité contre le peuple palestinien, et à continuer de saper le processus de paix fragile dans la région. La communauté internationale ne peut pas continuer de permettre l'enfermement et l'étouffement de toute la population civile palestinienne de la bande de Gaza sous le siège de la puissance occupante. Israël doit être forcé à autoriser l'ouverture des points de passage de Gaza aux personnes et aux biens, y compris les denrées alimentaires, les fournitures médicales, les matériaux de construction et les autres biens nécessaires, de même qu'un accès sans entrave au territoire pour l'assistance et le personnel humanitaires, dont le besoin est si criant. À cet égard, nous réaffirmons que l'Autorité palestinienne est disposée à assumer la responsabilité des points de passage de la bande de

Gaza du côté palestinien, et nous appelons Israël à répondre à cette initiative.

La situation qui prévaut dans la bande de Gaza est une véritable catastrophe humaine, et nous ne pouvons pas garder le silence à ce propos. Il faut agir immédiatement pour lever le siège et le blocus et permettre la circulation des personnes et des biens, afin d'alléger les souffrances de la population civile à tous les niveaux et dans tous les secteurs et d'améliorer les conditions sur le terrain. De telles mesures sont impératives non seulement du point de vue humanitaire, mais aussi pour la paix, car on ne saurait attendre d'un peuple endurent une oppression et un traitement si inhumains qu'il entretienne ne serait-ce qu'un espoir de paix, et encore moins qu'il ait foi en un avenir pacifique.

Nous continuerons d'en appeler au Conseil de sécurité jusqu'à ce qu'il assume ses responsabilités. Nous persisterons également à mobiliser les autres organes de l'ONU, y compris l'Assemblée générale, ainsi que d'autres instances internationales en vue de mettre fin aux violations et crimes commis par Israël à l'encontre du peuple palestinien et de ses droits inaliénables, au premier rang desquels le droit à la vie, le droit à l'autodétermination, le droit des réfugiés au retour et à ce qu'une solution juste soit trouvée à leurs problèmes conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et le droit à la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale – sans quoi il ne peut y avoir de règlement pacifique, étant donné que Jérusalem est le cœur de la Palestine.

La voie qui mène à la sécurité passe par la justice et la paix. Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. La violence n'entraîne que la violence, et la poursuite de l'occupation et de la colonisation aura, en fin de compte, pour effet de faire obstacle à tout règlement pacifique, juste et permanent du conflit israélo-palestinien et, plus généralement, du conflit israélo-arabe.

Nous réaffirmons que les tentatives de déterminer le futur de notre peuple dans le cadre de cantons et de ghettos disséminés dans une Cisjordanie fragmentée par les implantations, le mur, les points de passage et les barrages routiers, et compte tenu du siège imposé à la bande de Gaza et des actes d'agression, oblitéreront totalement les possibilités d'atteindre le but pour lequel nous travaillons tous d'arrache-pied, à savoir une paix juste, globale et durable.

Pour terminer, je réaffirme ce que le Président Abbas a maintes fois répété : il existe un partenaire palestinien prêt à s'asseoir à la table des négociations avec un partenaire israélien sérieux afin de trouver une solution fondée sur les résolutions qui jouissent d'une légitimité internationale, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route. Nous voulons un règlement juste et permanent qui garantisse l'essor de la paix, et non une solution partielle, unilatérale ou temporaire qui ferait vraiment obstacle à la paix dans notre région. Nous assurons la communauté internationale dans son ensemble que nous croyons à la prééminence du droit sur la force. Nous demeurons déterminés à protéger nos droits et à promouvoir notre aspiration à la paix. Nous appelons une fois encore la communauté internationale à jouer son rôle pour nous aider à restaurer la paix en Terre sainte – autrement dit, la paix sur la terre de la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : Pour commencer, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour la manière très compétente avec laquelle vous dirigez le Conseil ce mois-ci et de vous remercier pour votre direction fondée sur des principes. Notre gratitude va également au Secrétaire général, qui nous a fait l'honneur de sa présence à l'ouverture de la présente séance, pour sa détermination à régler cette question. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe pour son exposé.

À ce sujet, je veux simplement préciser qu'Israël n'a jamais agi, ni par le passé, ni aujourd'hui, contre de prétendus activistes, mais contre des terroristes internationalement déclarés et reconnus. J'ose espérer que l'expression « prétendus activistes » n'est pas la nouvelle définition que les Nations Unies donnent du terrorisme.

La lutte des modérés contre les extrémistes, qui fait rage dans le monde entier, est le défi majeur de notre époque. Sur l'ensemble de la planète, les forces de l'extrémisme cherchent à transformer des conflits politiques réglables en guerres religieuses sans fin, en ayant recours à tous les moyens violents dont elles disposent. Elles ne combattent pas pour leur bon droit, mais pour priver les autres du leur. Dans notre région, l'Iran – État connu pour son appui au terrorisme – utilise des intermédiaires, tels que le Hezbollah au Liban et le Hamas parmi les Palestiniens, pour entraîner les modérés dans une bataille cosmique, où la

victoire ne consiste pas en un accomplissement mais plutôt dans l'annihilation totale.

L'idéologie même des extrémistes rend impossible le dialogue avec eux. C'est pourquoi Israël, à l'instar d'autres États qui partagent le même état d'esprit, comprend que traiter avec les extrémistes revient à résoudre une équation à somme nulle. En revanche, négocier avec les modérés, comme Israël le fait avec la direction modérée de l'Autorité palestinienne, qui renonce au terrorisme et à la violence, est de nature à profiter aux deux parties. Je veux sincèrement croire que mon estimé collègue palestinien représente effectivement les modérés, en dépit du tableau très déformé qu'il s'est cru obligé de dresser aujourd'hui.

Comme nous l'avons vu, les extrémistes feront tout pour rompre la coalition des modérés et anéantir tout espoir de paix. Au cours du seul mois écoulé, le Hamas a tiré plus de 300 roquettes en direction d'Israël, dont au moins 23 missiles Grad de fabrication iranienne qui ont frappé Ashkelon, petite ville côtière de 120 000 habitants. Les attaques à la roquette illustrent une escalade de la violence, en termes non seulement de fréquence, mais aussi d'armement. Les roquettes Grad – entrées clandestinement dans la bande de Gaza, depuis l'Iran, par la brèche ouverte dans la frontière en janvier – ont une portée plus longue et des ogives plus grosses, et elles se fragmentent au moment de l'impact. La nouvelle arme de choix du Hamas fait qu'un quart de million de civils israéliens vit à présent sous la menace constante d'un tir de roquette. Nous pouvons tous remercier l'Iran d'avoir ajouté une arme à l'arsenal du Hamas, en plus de ses attentats-suicides haineux et des roquettes Qassam, déjà meurtrières.

Le Hamas et ceux qui l'appuient au sein de l'État terroriste portent seuls la responsabilité de l'escalade de la violence. Comme le Secrétaire général l'a dit avec raison au Conseil lors d'une séance tenue en début de mois, « Je condamne les attaques à la roquette palestiniennes et je demande instamment que cessent immédiatement ces actes de terrorisme qui ne servent à rien, mettent en danger des civils israéliens et ne font qu'accabler la population palestinienne » (*S/PV.5847, p. 3*). Il s'agit en effet – purement et simplement – de terrorisme.

Tout en déchaînant son terrorisme sur les civils d'Ashkelon, le Hamas a continué de semer la terreur et la désolation au quotidien au sein de la population de Sderot – petite ville résistante de 23 000 âmes où les

enfants ne jouent plus sur les terrains de jeu; ils se précipitent désormais vers les abris antiaériens. Telle est la réalité à Sderot, où vous n'avez que 15 secondes pour vous mettre à couvert avant qu'une roquette Qassam ne vous tombe dessus.

Si certains tiennent à mentionner l'accalmie apparente dans les attaques à la roquette du Hamas, je dois les avertir que le calme perçu n'est guère qu'un phénomène de surface. Les bombes continuent de tomber, mais en silence. Les tirs de roquette en provenance de Gaza n'ont pas cessé. Le Hamas met à profit ce temps pour faire entrer en contrebande et produire davantage de roquettes. Fabriquer des roquettes n'a rien de paisible. C'est une promesse silencieuse, la promesse de ce qui viendra ensuite : davantage de terreur et de violence, davantage d'extrémisme et d'effusions de sang.

En effet, nous avons vu jusqu'où les extrémistes étaient prêts à aller pour tuer et mutiler des Israéliens. Il y a seulement deux semaines de cela, à Jérusalem, un terroriste palestinien s'est introduit dans l'école rabbinique de Mercaz HaRav pour abattre froidement huit jeunes gens, qui étaient en train d'étudier la bible dans la bibliothèque située à l'étage. Onze autres personnes ont été blessées, dont la plupart se trouvent encore dans un état grave. Le terroriste avait soigneusement choisi sa cible puisque Mercaz HaRav est l'une des institutions israéliennes les plus en vue du sionisme et de l'enseignement juif et que l'établissement se trouve au cœur de Jérusalem, à quelques pas seulement du siège du Gouvernement israélien et de nos plus chères institutions démocratiques.

Tandis que les secours se précipitaient sur les lieux, tandis que le public israélien était informé de cet horrible massacre, tandis que des mères et des pères apprenaient qu'ils devaient venir chercher le corps de leurs fils massacrés, pendant ce temps-là, à Gaza, les extrémistes exultaient d'avoir fait couler du sang israélien. Je suis sûr qu'un grand nombre des membres de ce conseil ont regardé avec effroi et dégoût la liesse des terroristes du Hamas, qui fêtaient l'événement en tirant des coups de feu en l'air et en distribuant des friandises aux enfants. Si d'aucuns doutaient des motivations des extrémistes, les réactions manifestées à Gaza après le meurtre des huit jeunes Israéliens montrent bien les choses comme elles sont et viennent brutalement rappeler que ce sont les mêmes personnes qui dansaient sur les toits après les attentats du 11 septembre.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, il est si triste et si alarmant que le Conseil n'ait pas pu condamner l'attentat terroriste, et ce, malgré les vaillants efforts déployés par vous-même et plusieurs autres ambassadeurs au sein du Conseil. L'usage veut depuis longtemps que le Conseil de sécurité condamne les actes de terrorisme quels qu'en soient les victimes, les auteurs, le lieu où ils sont commis et les motifs. Pourtant, cette fois-là, le Conseil n'a pas condamné à l'unanimité cette attaque terroriste et ces meurtres délibérés de civils parce que, pour des raisons politiques, il s'est trouvé paralysé par un État Membre en particulier.

L'hypocrisie et le cynisme de cet État au long passé de terreur ne laissent présager rien de bon pour ce conseil et incitent à tirer des conclusions sombres et alarmantes sur le mode de sélection des États qui siègent au sein de cet auguste organe. Ce triste moment de l'histoire du Conseil devrait tous nous interpeller.

Depuis quelque temps, les discours relatifs à notre région présentent une tendance inquiétante. Ainsi, d'aucuns sont enclins à mettre sur le même plan les mesures légales prises par les États pour protéger leurs citoyens et les actes de violence délibérément commis par les terroristes contre ces mêmes civils. Cette fâcheuse tendance à accepter le statu quo du terrorisme, tel qu'il ressort des déclarations et des rapports de certains fonctionnaires de l'ONU, est tout simplement inacceptable. Cette assimilation, qui relève souvent d'un besoin d'équilibre mal inspiré, sape la crédibilité des États modérés ainsi que leur capacité à se soutenir mutuellement et à isoler les extrémistes.

Israël se donne beaucoup de mal pour veiller à la sécurité et au bien-être de toute la population civile, Palestiniens et Israéliens confondus. Tandis qu'Israël met tout en œuvre pour protéger les civils en application du droit international, le Hamas tire des roquettes sur des secteurs habités par des civils israéliens. Tandis qu'Israël veille à ce que des médicaments et du carburant entrent dans la bande de Gaza pour être livrés aux hôpitaux et aux civils dans le besoin, le Hamas détourne ces cargaisons au profit de ses sites de fabrication d'explosifs et de ses camps terroristes. Tandis qu'Israël autorise l'entrée de convois humanitaires dans Gaza – plus de 1 600 camions transportant 20 000 tonnes d'aide rien que ces dernières semaines –, le Hamas a le cynisme d'ouvrir le feu sur les points de passage empruntés par ces camions afin de fabriquer un prétexte pour lever l'opinion palestinienne contre Israël.

La cruauté du Hamas transparait également dans la détention de Gilad Shalit, qui, enlevé par l'organisation terroriste en juin 2006, entre aujourd'hui dans son vingt-deuxième mois de captivité. Depuis tout ce temps, le Hamas refuse de donner le moindre renseignement sur son état. Nous gardons espoir et continuons de prier pour qu'il nous revienne sain et sauf.

Bien sûr, aucune similitude ne peut être établie entre Israël et le Hamas. Le gouffre qui sépare les modérés des extrémistes s'observe aussi bien dans les discours prononcés ici-même que dans leurs actes. Je ne peux d'ailleurs qu'espérer que le poignant cri d'indignation poussé par mon collègue palestinien face au meurtre délibéré d'enfants, qu'il a qualifié de « descente aux enfers », était dirigé contre les terroristes du Hamas, même si, pour une raison que j'ignore, il a omis de les désigner nommément. Que les choses soient claires : Israël considère la mort d'un enfant palestinien comme une tragédie et le résultat d'une terrible erreur alors que, pour les terroristes, chaque enfant israélien mort est une victoire et un motif de célébration.

J'en viens brièvement à la situation qui règne le long de notre frontière septentrionale. Le Conseil de sécurité sait bien que la résolution 1701 (2006) a modifié la situation sur le terrain après la deuxième guerre du Liban, survenue en 2006, et que son adoption constitue une importante réalisation. Voilà pourquoi la communauté internationale doit veiller à ce que l'application de la résolution 1701 (2006) reste une priorité. Ma délégation encourage donc le Conseil à prendre les dispositions voulues pour manifester sa détermination.

Je voudrais ici souligner trois points : premièrement, il faut empêcher les livraisons illégales d'armes par la frontière poreuse qui sépare la Syrie et le Liban; deuxièmement, il faut empêcher le Hezbollah de se réarmer, celui-ci s'étant déjà adapté, sur les plans matériel et tactique, à la présence de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) au sud du fleuve Litani, comme l'ont ouvertement déclaré ses porte-parole; et, troisièmement, il faut obtenir la libération inconditionnelle de nos jeunes gens, les soldats israéliens Udi Goldwasser et Eldad Regev, qui ont été enlevés le 12 juillet 2006 par le Hezbollah. En adoptant la résolution 1701 (2006), le Conseil s'est engagé à obtenir leur libération et je prie instamment l'ensemble de ses membres de tenir parole.

Assurément, la FINUL renforcée s'acquitte d'un immense travail et, parmi les faits positifs constatés sur le terrain, Israël se réjouit des rencontres trilatérales entre les Forces de défense israéliennes, l'armée libanaise et la FINUL ainsi que des mesures prises pour délimiter la Ligne bleue.

Cependant, et pour revenir aux dangers de l'extrémisme que j'évoquai au début de ma déclaration, il faut souligner, là encore, que le Hezbollah fait planer une grande menace sur la région. En effet, le Hezbollah et le Hamas appliquent des stratégies et des tactiques identiques, ils sont financés et soutenus en coulisse par les mêmes commanditaires : la Syrie et l'Iran. Les liens ne cessent de se resserrer entre l'Iran, la Syrie, le Hamas et le Hezbollah, comme nous avons pu récemment le constater et, pas plus tard qu'hier lorsque leurs dirigeants ont exprimé leurs condoléances et leur appui à l'égard du grand chef terroriste Imad Mughnieh.

Écoutez les propos tenus par les chefs terroristes, comme le commandant du Hamas à Gaza, qui déclarait récemment au journal *Sunday Times* que le Hamas avait « envoyé [ses] combattants suivre sept "cours" en Iran ». D'après ce commandant, 650 autres combattants du Hamas ont été entraînés en Syrie par des instructeurs formés en Iran. En ce moment-même, ils sont 62 en Syrie. Il a expliqué que le Hamas prenait le Hezbollah pour modèle. De toute évidence, la Syrie et l'Iran abritent et soutiennent des organisations terroristes locales et d'autres d'envergure mondiale. La communauté internationale doit faire pression pour mettre fin à cet appui.

Israël comprend qu'il doit collaborer avec les dirigeants modérés et légitimes de l'Autorité palestinienne pour montrer aux peuples de la région que la voie de la modération leur apportera des bénéfices tangibles. C'est pourquoi suspendre le dialogue et les pourparlers actuels entre Israël et les Palestiniens serait une grave erreur. Les extrémistes n'ont aucune solution réelle à apporter aux problèmes de chacun. Tout ce qu'ils veulent c'est nous voir échouer. La modération doit être considérée comme la seule solution et la seule réponse légitime à l'extrémisme.

Israël sait qu'il ne peut y parvenir seul. Il a besoin du soutien des dirigeants modérés de la région qui partagent le même point de vue et comprennent la menace que représentent les extrémistes pour nous, mais également pour eux et pour le reste du monde, et

qui sont disposés à tout mettre en œuvre pour réussir. Il s'agit d'un objectif que tous les éléments modérés partagent. Si nous commençons à montrer des signes de division et de faiblesse, les extrémistes tireront parti de notre indécision et de nos hésitations.

La communauté internationale doit renforcer le processus bilatéral entre les deux parties et faire preuve de la volonté collective d'appuyer les négociations qui permettront de ramener durablement la sécurité, la stabilité et la paix pour tous les peuples de notre région. Tel est le mandat de la communauté internationale. Telle est sa mission et tel est son devoir.

Le Conseil de sécurité est le premier à devoir faire montre de cette détermination collective. Pour notre part, en Israël, nous sommes résolus à la manifester chaque jour sans exception, en partenariat avec les éléments modérés qui nous entourent et jusqu'à ce que la modération, la modernité et le bon sens l'emportent.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser quelques mots de remerciement au Secrétaire général pour la déclaration qu'il a prononcée, ainsi qu'au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Pascoe, pour son exposé.

Je voudrais réitérer notre plein appui au processus d'Annapolis, qui est notre seule chance réaliste de parvenir à la paix. En dépit des difficultés rencontrées récemment, nous sommes encouragés par la reprise des rencontres entre les deux parties ainsi que par les visites de haut niveau effectuées récemment dans la région.

Le principe au cœur du processus de paix, à savoir la solution prévoyant deux États, avec un État palestinien viable et un État israélien vivant en toute sécurité, devrait demeurer l'objectif ultime des deux parties. En dévier d'une quelconque manière ne fera en définitive que nous éloigner davantage de la paix et aura inmanquablement des conséquences négatives sur le résultat du processus.

Comme cela a déjà été souligné à de multiples reprises lors des précédents débats que nous avons tenus cette année sur cette question, le processus de paix risque également d'être remis en cause par l'absence d'amélioration tangible sur le terrain. Nous nous félicitons par conséquent des efforts déployés en vue d'instaurer un climat de calme propice à la

négociation et à la mise en œuvre de la Feuille de route.

Les actes tels que l'attentat terroriste commis le 6 mars contre un séminaire juif, symbole même de l'identité juive, sont injustifiables et nous les condamnons dans les termes les plus vigoureux. Les tirs de roquettes lancés sur Israël depuis Gaza par le Hamas sèment tout autant la terreur. Ces actes, qui donnent lieu à l'exercice par Israël de son droit indéniable à la légitime défense, sont inacceptables et doivent prendre fin. Je voudrais être clair, personne ne saurait rester insensible aux provocations armées incessantes et sans complexes qui menacent la sécurité d'Israël et de sa population civile. Les attentats terroristes ne peuvent en aucune circonstance se justifier.

Néanmoins, la Croatie partage les préoccupations soulevées concernant la gravité de la situation humanitaire à Gaza, sans oublier pour autant les circonstances qui y ont conduit, à savoir le fait que le Hamas a pris le pouvoir par la force l'été dernier et qu'il mène des activités terroristes. Nous sommes toutefois encouragés par ce qu'a dit le Secrétaire général adjoint Pascoe sur l'amélioration des importations de produits de première nécessité à Gaza aujourd'hui.

Nous sommes conscients que la situation actuelle a des effets négatifs sur la structure socioéconomique de la société palestinienne et qu'elle peut également avoir un effet déstabilisateur sur le processus de paix. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que même les efforts de secours se heurtent à des obstacles dans un territoire qui dépend pourtant déjà lourdement de l'aide. Nous espérons que les programmes des Nations Unies et les autres projets pourront reprendre prochainement à Gaza et nous appelons les parties à continuer d'œuvrer en faveur de la réouverture contrôlée des points de passage de Gaza.

Ma délégation réaffirme une fois encore sa position selon laquelle seul un règlement politique permanent pourra fondamentalement régler les problèmes économiques et humanitaires rencontrés par les Palestiniens et apporter durablement la sécurité à Israël. Si on laisse certains éléments poursuivre leurs actes déstabilisateurs et terroristes, le processus de paix ne sera pas en mesure de donner le résultat souhaité, à savoir une paix juste et durable pour les Israéliens comme pour les Palestiniens.

Nous continuons de croire que 2008 est une année décisive pour le Moyen-Orient. En particulier, nous espérons que les parties seront en mesure de parvenir à un accord de paix fondé sur les paramètres convenus à Annapolis. Il est donc indispensable que les parties poursuivent les négociations en toute bonne foi, respectant ainsi les obligations qui leur incombent en vertu de la première phase de la Feuille de route. Le droit international humanitaire devrait guider les actions de toutes les parties sur le terrain. Par ailleurs, les efforts déployés en faveur de l'édification des institutions palestiniennes et de la réforme économique ne sont pas moins importants.

Pour ce qui est du Liban, je voudrais souligner que la Croatie reste profondément préoccupée par l'instabilité de la situation politique et sécuritaire et par le manque de progrès enregistré pour surmonter la paralysie politique qui prévaut dans le pays. Afin d'empêcher la déstabilisation plus grande d'une société libanaise déjà fragile, la convocation des élections présidentielles devrait rester une priorité.

Le climat d'incertitude politique continue également d'empêcher la réalisation des objectifs de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, y compris en matière de désarmement. La persistance des allégations faisant état du non-respect de l'embargo sur les armes, qui ne sont d'ailleurs pas niées par le Hezbollah, est inquiétante, tout comme l'est le discours belliqueux adopté récemment par ses dirigeants. Nous condamnons la multiplication des actes d'intimidation et des attentats violents au Liban. Ils portent atteinte à la souveraineté même du pays et à ses institutions légitimes. Nous estimons que les efforts visant à mettre fin à l'impunité devraient être considérés comme faisant partie intégrante d'un processus politique continu et nous saluons les progrès accomplis jusqu'à présent pour mettre en place le Tribunal spécial pour le Liban.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour ses propos introductifs et M. Pascoe pour sa présentation. Leurs interventions soulignent le caractère très préoccupant du regain de violence entre Israéliens et Palestiniens au cours du mois passé. Une fois de plus, les populations civiles ont été sévèrement éprouvées. Dans ces conditions, la première urgence est la cessation de toutes les violences.

La France condamne en premier lieu tous les actes terroristes, dont l'existence a pour objet de saper

le processus de paix. Je pense tout d'abord à l'horrible attentat perpétré le 6 mars contre un séminaire à Jérusalem. Je pense aussi aux tirs de roquettes visant les populations civiles dans le sud d'Israël.

La France a par ailleurs condamné la récente opération militaire israélienne à Gaza, qui a fait, comme l'a souligné le Secrétariat, un grand nombre de victimes civiles, notamment des femmes et des enfants. En vertu du droit international, le droit d'Israël à la légitime défense ne peut être ni contesté ni exercé de manière disproportionnée ou excessive.

La relative accalmie de ces derniers jours est toutefois encourageante. Elle reste néanmoins fragile. Nous soutenons tous les efforts, notamment ceux des États de la région, qui pourraient permettre de parvenir à un arrêt des violences. La perspective qui a été tracée par les parties elles-mêmes à Annapolis, un accord sur la création d'un État démocratique palestinien viable et vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël avant la fin 2008, est un objectif qui doit être préservé et soutenu. Au-delà de la fin des violences, cela passe par un renforcement de la confiance sur le terrain, afin que les populations israéliennes et palestiniennes puissent constater des évolutions positives dans leur vie quotidienne.

À ce titre, il n'est pas possible d'occulter la situation à Gaza. Une politique de bouclage de ce territoire et de punition collective est, en premier lieu, contraire au droit international, au surplus, elle va dans le sens inverse du renforcement de la sécurité d'Israël. Comme le soulignera, au nom de l'Union européenne, la présidence slovène, dans une déclaration à laquelle nous nous associons pleinement, nous demandons une réouverture de tous les points de passage de et vers Gaza, que ce soit pour des activités humanitaires ou commerciales. Nous notons avec satisfaction que les passages semblent moins difficiles depuis quelques jours. Nous nous en réjouissons et nous souhaitons que cette évolution se poursuive.

L'Union européenne (UE) est disposée à reprendre sa mission de suivi à Rafah, conformément à l'accord de novembre 2005 sur les déplacements et les accès. Tous les efforts destinés à faciliter un règlement pacifique de la crise actuelle doivent être encouragés car il n'existe pas de solution militaire. Pour ce faire, il faudra sans doute, le moment venu, parler avec le Hamas, qui doit de son côté renoncer à la violence, reconnaître Israël et respecter les principes du processus de paix.

La position de la communauté internationale sur cette question est claire. Il appartient avant tout aux Palestiniens, sans doute avec l'aide d'États de la région, de déterminer les conditions d'un éventuel dialogue en vue d'une réconciliation interpalestinienne. La France salue à cet égard les efforts du Président yéménite, Ali Abdullah Saleh.

Au-delà de Gaza, nous devons continuer à apporter un soutien politique et financier au Gouvernement du Président Mahmoud Abbas et du Premier Ministre Salam Fayyad, et à leur vision du futur État palestinien. C'était l'objet de la Conférence de Paris en décembre dernier, dont les premiers résultats commencent à se faire sentir, notamment en matière de stabilisation budgétaire.

Il faut donner un nouvel essor à cette démarche. Cela implique tout d'abord que les bailleurs de fonds s'acquittent rapidement de leurs engagements. Cela implique aussi que l'Autorité palestinienne poursuive ses efforts en vue d'une mise en œuvre rapide et complète du plan de réforme annoncé. À cet égard, nous relevons en particulier la forte mobilisation des Palestiniens en vue d'assainir les finances publiques et leurs efforts importants pour réformer les services de sécurité. Cela implique enfin qu'Israël favorise une amélioration de la circulation des biens et des personnes qui, comme l'ont souligné le FMI et la Banque mondiale, constitue une condition préalable à une pleine reprise économique.

Aujourd'hui même, et cela a été rappelé par M. Pascoe, le Ministre français des affaires étrangères était à Bruxelles avec son homologue norvégien, la Commission européenne et Tony Blair, pour une deuxième réunion de suivi de la Conférence de Paris. La prochaine réunion à Londres du Comité de liaison ad hoc et les conférences à venir à Bethléem et à Berlin s'inscrivent également dans la même perspective et nous les soutenons pleinement.

Enfin et surtout, la confiance sur le terrain et la solidarité même du processus d'Annapolis se mesureront par la capacité des parties à remplir sans délai leurs engagements et leurs obligations, notamment au titre de la Feuille de route. Nous connaissons les termes de l'équation. Les Palestiniens doivent poursuivre leurs efforts s'agissant de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme. Israël doit faire plus s'agissant de la libération des prisonniers ou encore de la levée progressive des restrictions à la circulation en Cisjordanie. Israël doit également mettre un terme à

tout type d'expansion des colonies et démanteler les avant-postes sauvages.

La France déplore à cet égard les récentes annonces d'extension de certaines colonies. La colonisation doit cesser car elle est un obstacle majeur à la paix, en préjugeant du statut final. Le Président de la République française l'a redit récemment, nous estimons que la colonisation va à l'encontre de la sécurité de l'État d'Israël.

Avec l'Union européenne, et notamment dans le cadre du Quatuor, la France apportera aux autorités américaines toute l'aide requise dans leur tâche de supervision de la mise en œuvre par les parties de leurs obligations et engagements, tel que rappelé à Annapolis. La communauté internationale doit soutenir les parties dans leurs efforts et les aider à trouver des solutions créatives et à accepter les douloureux compromis sur le chemin de la paix. Sur ce chemin, le Conseil de sécurité aura un rôle important à jouer.

De même nous réaffirmons notre soutien à l'Initiative de paix arabe, qui constitue, comme les résolutions du Conseil de sécurité et le principe de l'échange de la terre contre la paix, l'un des fondements d'un règlement global.

Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots de la situation au Liban, où la priorité demeure la sortie de l'impasse politique.

Nous avons pris note du nouveau report au 22 avril de la cession du Parlement prévue pour l'élection du Président. Cette situation est porteuse de risques. À quelques jours du sommet de la Ligue arabe, où nous déplorons que le Liban ne puisse être représenté par un Président, la France rappelle et réitère le soutien qu'elle apporte depuis l'origine, avec l'Union européenne, au plan de la Ligue arabe ainsi qu'aux efforts de son Secrétaire général. La France réaffirme son soutien au gouvernement légitime et démocratiquement élu au Liban, en charge jusqu'à la tenue des élections. La France rappelle l'importance que les parties concernées, à l'intérieur comme à l'extérieur du Liban, fassent preuve de retenue et de sens des responsabilités face à la tension entretenue par l'impasse politique. Enfin, la France souligne l'importance de la mise en œuvre des résolutions du Conseil, en particulier des résolutions 1757 (2006) et 1701 (2007).

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : D'emblée, je voudrais vous remercier, Monsieur le

Président, d'avoir organisé ce débat public. Je voudrais en outre remercier le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe de son rapport qui nous indique que le cycle de la violence se poursuit dans la région et que le processus de paix entre Israël et les Palestiniens ne semble pas progresser.

En outre, les derniers mois ont mis en lumière l'incapacité du Conseil de sécurité de parvenir à un accord sur cette question. Nous avons non seulement échoué lorsque nous avons adopté une déclaration concernant la précaire situation humanitaire et en matière de sécurité qui règne à Gaza à cause des actions israéliennes, mais nous n'avons pas non plus pu faire l'accord sur un communiqué de presse condamnant l'attaque terroriste du mois dernier perpétré contre un séminaire religieux juif à Jérusalem-Ouest. À cela s'ajoute le fait que les débats organisés tous les mois par le Conseil de sécurité sur cette question ne semblent contribuer en rien au processus de paix. Pourtant, dans ce contexte, nous devons exprimer notre reconnaissance et notre approbation au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie en faveur de la paix dans la région.

Nul n'ignore qu'un accord de paix définitif entre Israéliens et Palestiniens doit se fonder sur l'existence de deux États vivant côte à côte dans la paix et en paix avec leurs voisins, dans les frontières de 1967.

La dernière initiative importante lancée dans ce sens a été la Conférence d'Annapolis, organisée par les États-Unis, qui a suscité un regain d'espoir à travers le monde. Malheureusement, le processus d'Annapolis semble aujourd'hui dans l'impasse et menace d'échouer, ce qui entraînerait de graves conséquences pour une région qui se trouve déjà menacée par de nouveaux affrontements sanglants.

Le Panama estime que le manque de progrès est notamment dû à deux facteurs majeurs. D'une part, il semblerait que le Gouvernement israélien ne soit pas en mesure de prendre la décision politique de s'engager dans un véritable processus de négociations qui implique, par sa nature même, d'abandonner certaines aspirations et certains points de vue. D'autre part, il existe de profondes divergences politiques entre Palestiniens, qui font qu'ils se trouvent dans l'incapacité de parvenir à un accord en vue d'établir un gouvernement d'unité nationale permettant de faire progresser les négociations. L'annonce de la reprise du dialogue entre le Hamas et le Fatah, encouragé par le Yémen, est un bon présage en ce sens, même si l'on ne

peut ignorer les résultats d'efforts semblables déployés par le passé.

Enfin, tout semble indiquer que pour faire prévaloir un climat propice à un véritable processus de négociations en vue de parvenir à une paix définitive et durable, il importe, non seulement de surmonter les obstacles mentionnés, mais aussi de prendre les mesures suivantes sans plus attendre. Israël doit, immédiatement et sans conditions, mettre un terme à la construction de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Le Hamas doit mettre fin à ses attaques à la roquette contre Israël. Israël doit cesser ses incursions dans les territoires palestiniens occupés et mettre un terme au siège de Gaza. Tant que ces conditions ne seront pas réunies, toute initiative en faveur de la paix échouera.

Il n'est pas inutile de mentionner que mes propos n'ont rien de nouveau, bien au contraire, tout cela est connu de la majorité, pour ne pas dire l'ensemble des personnes présentes.

M. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir organisé cette séance afin d'examiner la situation au Moyen-Orient. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de se trouver parmi nous ce matin, et remercions M. Pascoe pour son excellent exposé.

Je souscris à la déclaration faite par l'Observateur permanent de la Palestine et à celle que fera le représentant du Soudan en sa qualité de président du Groupe des États arabes ce mois-ci.

Il est indéniable que la situation au Moyen-Orient en général et la question palestinienne en particulier ont été et continuent d'être l'une des menaces les plus graves – voire la plus grave – qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Cela fait aujourd'hui plus de 60 ans que le Conseil de sécurité examine cette menace qui a été à l'origine de nombreuses guerres, d'agressions et d'attaques continues qui ont causé les souffrances immenses dont nous sommes tous informés. Les exemples cités ce matin par M. Pascoe ne sont que quelques cas d'une longue liste.

Des faits nouveaux nous ont contraints à examiner la façon dont cette menace est, au cours du temps, devenue plus grave et plus généralisée. Et pourtant, le Conseil de sécurité, auquel les Membres de

l'Organisation ont, par l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, confié la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, a manqué à ses responsabilités telles que les décrit l'Article 1 du Chapitre I de la Charte. Pourquoi tous ces atermoiements du Conseil? Et pourquoi est-il incapable de régler cette question? Tout ce que je peux espérer, c'est qu'au long de toutes ces hésitations, il n'oublie pas qui sont les victimes et les auteurs des agressions.

Encore une fois, s'il y a une question qui exige que le Conseil de sécurité s'en saisisse, c'est bien la question de Palestine. Quelles que soient les normes par lesquelles le Conseil détermine ses priorités, cette question devrait occuper une place prioritaire. Si la paix est menacée, les choses devraient être claires. De toutes les questions ayant des dimensions humanitaire ou relative aux droits de l'homme, y a-t-il dans le monde aucun peuple qui souffre autant que les Palestiniens occupés par Israël? À preuve les 6 millions de réfugiés et de personnes déplacées qui vivent de l'aide internationale dans des camps de réfugiés; les 1,5 million d'habitants assiégés de la bande de Gaza qui n'ont aucun moyen de gagner leur vie – et nous croyons que le droit à la vie est l'un des droits de l'homme les plus sacrés – et les plus de 2 millions de personnes en Cisjordanie qui subissent des humiliations quotidiennes. Des femmes enceintes meurent à des points de contrôle israéliens – il y en a plus de 600; des enfants sont terrorisés tous les jours sur le chemin de l'école; et des travailleurs ne peuvent pas se rendre à leur lieu de travail. Ils risquent tous et à tout moment d'être tués, détenus et arrêtés.

Le Conseil de sécurité sait certainement que, même selon des sources israéliennes, 40 % des jeunes Palestiniens des territoires occupés ont été détenus ou arrêtés au moins une fois. Le Conseil de sécurité sait certainement que, depuis que cette question a été examinée le mois dernier, les Forces de défense israéliennes ont tué plus de 150 Palestiniens dont, comme l'a noté M. Pascoe ce matin, 36 enfants et un paysan sexagénaire que la faim a poussé à se rendre dans sa ferme. Comme tout le monde l'a entendu, Israël a annoncé sa volonté de lancer un holocauste contre les Palestiniens, comme l'a noté le Vice-Ministre israélien de la défense, et je ne mentionne même pas les personnes arrêtées et détenues en Israël, dont les souffrances ont été évoquées dans l'exposé de ce matin. Le Conseil de sécurité ne voit-il pas que les crimes de guerre de la puissance occupante et sa volonté d'annihiler les Palestiniens collectivement

constituent une tentative de nettoyage ethnique en rendant la vie impossible à la population de Cisjordanie? Je voudrais rappeler au souvenir des membres la quatrième Convention de Genève, qu'ils connaissent tous bien, je crois.

Depuis la dernière séance du Conseil sur cette question, les Israéliens ont continué d'agrandir leurs colonies de peuplement, et leur Premier Ministre a souligné que les activités de peuplement se poursuivront. Lorsqu'on lui a rappelé les engagements qu'il a pris à la Conférence d'Annapolis et ceux de la Feuille de route, il a répondu que les activités de peuplement se situaient dans des terres annexées par Israël à son propre territoire et qu'il était inutile de poursuivre des négociations puisqu'il n'y avait rien à négocier. Pire encore, ces derniers jours, l'organe judiciaire compétent a autorisé les Forces de défense israéliennes à abattre ceux qui protestent contre le mur de séparation et a décidé que même dans le cas d'une manifestation pacifique, le meurtre peut se justifier. En même temps, les tribunaux israéliens ont décidé d'empêcher les Palestiniens d'emprunter les routes publiques des territoires occupés. Quel type de discrimination raciste ou d'injustice pourrait être pire que cela? Les actions d'Israël prouvent que ce pays n'est pas engagé sur la voie de la paix et qu'il cherche à faire échouer le processus de paix actuel. Israël, entité fondée sur l'injustice, le nettoyage ethnique et les massacres, est incapable d'agir contre sa nature propre.

Ceux qui insistent pour mener à bien le processus de paix ont été les premiers à demander au Conseil de sécurité de condamner les colonies de peuplement et l'état de siège, et aux Israéliens d'annoncer au moins leur intention de mettre fin à ces activités.

Mon pays juge la situation au Liban préoccupante. L'intervention de puissances étrangères dans ce pays frère a provoqué une crise politique qui a empêché les partis libanais d'élire un président de la République et créé un vide politique. Mon pays appuie les actions menées par la Ligue arabe pour aider nos frères libanais à trouver une solution compatible avec les Accords de Taëf.

Nous sommes préoccupés par les violations quotidiennes par Israël de l'espace aérien, des eaux territoriales et du territoire libanais, comme cela a été rappelé dans le dernier rapport du Secrétaire général; par ses attaques et ses agressions continues, y compris les enlèvements et les meurtres, visant les personnes

vivant le long de la frontière; ainsi que par l'occupation des fermes de Cheba'a et d'autres parties du territoire libanais. Nous sommes également préoccupés par l'obstruction délibérée des efforts de démarcation des Lignes bleue et verte, notamment par le fait qu'Israël s'oppose à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban alors qu'elle s'efforce de démarquer ces lignes.

Cela constitue une nouvelle preuve qu'Israël ignore et foule aux pieds – et je choisis soigneusement mes mots – les résolutions du Conseil, notamment la résolution 1701 (2006). Je voudrais attirer une fois de plus l'attention des membres du Conseil sur le document distribué par le Représentant permanent du Liban à cet égard. J'estime que le fait que le Conseil de sécurité continue de fermer les yeux sur les pratiques israéliennes sape sa crédibilité. Cela nous amène également à conclure que le Conseil applique le deux poids deux mesures.

Enfin, je voudrais rappeler au Conseil la résolution 497 (1981), adoptée il y a plus de 25 ans. Dans cette résolution, le Conseil a souligné que la décision d'Israël d'annexer le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan et d'y imposer ses lois était nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international. Israël a refusé d'accepter cette résolution, a poursuivi sa politique de judaïsation, rendant la vie difficile pour la population syrienne, et a tenté d'attirer des migrants du monde entier pour peupler cette région. La Syrie a fait le choix de la paix comme une option stratégique en échange de la restitution de ses territoires occupés depuis 1967. Mais Israël a choisi de poursuivre son occupation, de braver les résolutions du Conseil et de violer la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Enfin, c'est un honneur pour la Libye de dire qu'elle se rangera toujours du côté de la justice et condamnera l'injustice et l'immoralité en droit international.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*): Au nom de ma délégation, je voudrais remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour sa présence parmi nous aujourd'hui et pour son allocution au Conseil. Le Secrétaire général a, entre autres choses, fait part de la préoccupation que nous partageons tous à l'égard des violences qui se poursuivent. Il a également souligné qu'il importe que les négociations se poursuivent, ce à quoi nous

souscrivons, pour régler le conflit du Moyen-Orient. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe de son exposé détaillé. Ma délégation s'associe aux vues qui seront exprimées plus tard par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

La reprise des négociations entre Israël et la Palestine sur les questions relatives au statut final et les efforts entrepris par la communauté internationale dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient nous ont fait espérer que l'on se rapprochait d'une solution juste, globale et durable à la question israélo-palestinienne sur la base de la création d'un État palestinien indépendant vivant dans la paix côte à côte avec Israël. Mais notre espoir diminue face aux réalités sur le terrain.

Ma délégation est vivement préoccupée par la détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, où se poursuivent les attaques militaires israéliennes et la construction par Israël de colonies de peuplement illégales et du mur en Cisjordanie. Nous demeurons également très préoccupés par le fait que, au mépris des appels répétés de la communauté internationale, Israël n'a pas assoupli les mesures de restriction qu'il impose à la bande de Gaza en violation du droit international, y compris le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire, activités qui font un nombre inquiétant de victimes, notamment des femmes et des enfants, et causent de nombreuses souffrances à la population palestinienne.

Tout en faisant part de notre vive émotion vis-à-vis des civils israéliens innocents qui ont été tués, blessés ou qui ont subi des torts dans des attentats visant le sud d'Israël ou par d'autres actes de violence, actes que le Viet Nam condamne et continuera de condamner, nous ne pouvons accepter que l'on s'en serve pour justifier les actes illégaux israéliens que j'ai mentionnés. En aggravant une situation déjà très tendue sur le terrain, ces actes mettent en danger le peu de progrès enregistrés depuis le lancement de l'Initiative de paix arabe et les Conférences d'Annapolis et de Paris.

Qu'il s'agisse d'un premier acte ou d'une riposte, la violence ne fait que perpétuer la spirale de violence. Nous exhortons les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue et à respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme.

Nous appelons Israël à mettre fin à ces actes et à respecter l'esprit des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité afin d'apaiser les tensions et de créer des conditions propices à l'aboutissement des négociations engagées avec la Palestine sur les questions relatives au statut final, ce qui permettra de remettre sur les rails le processus de paix au Moyen-Orient.

Compte tenu des difficultés auxquelles sont confrontés les Palestiniens dans la bande de Gaza du fait des mesures de restriction imposées par Israël, et tout en souscrivant à la position du Secrétaire général à l'appui de la proposition de l'Autorité palestinienne d'assumer elle-même la responsabilité du contrôle des points de passage, nous nous joignons à l'appel lancé à la communauté internationale, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales pour que l'aide d'urgence et humanitaire nécessaire soit fournie aux Palestiniens de Gaza.

Ma délégation prend note de certains faits encourageants relatifs à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), notamment la coopération tripartite entre Israël, le Liban et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) s'agissant des questions opérationnelles militaires et de sécurité clefs, et des pourparlers qui ont lieu entre le Liban et la Syrie sur la délimitation et la démarcation de la frontière. Nous sommes toutefois profondément préoccupés par la poursuite des attentats visant les civils libanais et le personnel de la FINUL, ainsi que par les violations de l'espace aérien par Israël et son occupation du village de Ghajar du côté nord de la Ligne bleue. Nous continuons de partager les préoccupations exprimées à l'égard des reports répétés de l'élection présidentielle, de la lenteur des progrès accomplis dans le désarmement des groupes armés, du manque de données techniques concernant les frappes de bombes à sous-munitions israéliennes et de l'absence de règlement de la question des prisonniers libanais.

Tout en appuyant les efforts entrepris par la Ligue des États arabes et le Gouvernement libanais en vue de faire progresser le processus politique, nous exhortons toutes les parties concernées à promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale et à procéder à l'élection présidentielle comme prévu. Nous continuons d'appuyer la résolution 1701 (2006) et appelons à sa pleine mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, la protection des biens

et des sources de revenus des civils, et la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et du maintien de la paix internationale.

Trop de sang a coulé au Moyen-Orient. Si la violence se poursuit, le sang des peuples de la région – celui des Arabes et des Israéliens – continuera de couler. Le conflit du Moyen-Orient ne peut être réglé que par un dialogue et des négociations pacifiques conformément au principe de la terre contre la paix et aux résolutions pertinentes de l'ONU, en prenant en compte les droits et intérêts légitimes de toutes les parties concernées.

Je tiens à réaffirmer que le Viet Nam appuie les rôles joués par le Quatuor, la Ligue des États arabes, les pays de la région et l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, dans la quête d'une solution durable au conflit du Moyen-Orient selon ces principes.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) :
Tout d'abord, je tiens à remercier votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir organisé une série de séances publiques dont nous pensons qu'elle est fort opportune pour le Conseil et l'Organisation dans son ensemble. Je me réjouis aussi de la présence du Secrétaire général et je sais gré à M. Pascoe de son rapport, ainsi qu'à l'Observateur permanent de la Palestine et au Représentant permanent d'Israël pour leurs déclarations respectives. J'estime qu'ils ont tous deux fait des remarques importantes, et je me félicite qu'ils se soient vus offrir la possibilité de s'adresser au Conseil. À mon avis, la discussion d'aujourd'hui s'en est trouvée encore enrichie.

Le Conseil de sécurité fait maintenant partie des problèmes du Moyen-Orient. On l'a vu clairement au cours des dernières semaines lorsque cet organe – l'un des éléments fondamentaux du système multilatéral – s'est montré incapable de condamner la fermeture des points de passage de Gaza, donnant lieu à une situation humanitaire désespérée. Il n'a pas non plus été en mesure de condamner le massacre perpétré lors d'un séminaire juif à Jérusalem-Ouest. Le Conseil de sécurité ne peut pas demeurer l'un des problèmes du Moyen-Orient. Il doit au contraire devenir un facteur de la solution à la crise qui sévit dans cette région.

Il est normal que les parties au conflit s'accusent l'une l'autre, et que chacune justifie ses agissements en les présentant comme une réponse à ceux de l'autre. Ce qui ne semble pas normal, en revanche, ni acceptable, c'est que ce conseil serve de caisse de résonance à

l'une ou l'autre des parties. Ce n'est pas ainsi que l'on parviendra à la paix que chacun dit vouloir.

Nous insistons pour que ce conseil résiste à la logique de causalité qu'invoquent les parties. Nous ne pouvons plus approuver les agissements de l'une ou de l'autre en croyant, comme elle, qu'ils sont uniquement une réaction justifiée à un tort antérieur. Si nous continuons dans cette voie, le Conseil de sécurité restera l'un des problèmes du Moyen-Orient. Par contre, si nous trouvons la détermination nécessaire pour condamner tout acte de violence, quelle que soit son origine, le Conseil deviendra un moyen de surmonter les difficultés de la région.

Dans la même veine, il paraît également nécessaire de changer la manière dont le système des Nations Unies examine et approche la situation humanitaire de la population palestinienne. La crise où celle-ci se trouve, la plus grave depuis 1967, n'est pas seulement le résultat évident de la guerre et des déplacements. Si le territoire palestinien ne représente plus que 22 % de la superficie reconnue par la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, le nombre de familles dépendant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a quant à lui été multiplié par 10 au cours des 10 dernières années. La population palestinienne n'a pas été correctement aidée, et nous devons maintenant adopter une vision qui vienne se substituer aux soins palliatifs fournis par la communauté internationale. Seule une approche qui envisage la normalisation de la vie quotidienne des Palestiniens peut éviter une catastrophe, approche qui doit leur garantir une activité productive et un développement économique, social et culturel et qui, au final, empêche le terrible désastre qui se profile à l'horizon.

Il convient également de mettre clairement l'accent sur la grande responsabilité qui incombe à la direction palestinienne en ce qui concerne l'instauration d'un climat propice au développement. Il ne peut y avoir de développement sans paix. Consolider la paix au Moyen-Orient oblige les dirigeants palestiniens à mettre un terme aux attaques terroristes, à convaincre les éléments les plus radicaux et à les intégrer dans la vie politique, de façon à ce que ceux-ci apprennent à vivre selon la maxime du héros national mexicain qui rappelait qu'entre les individus, comme entre les nations, le respect des droits de l'autre a pour nom la paix.

En outre, les pays qui appuient l'une ou l'autre des parties ont également leur part de responsabilité, et pas des moindres. Nous estimons qu'il n'est ni juste, ni acceptable que les Palestiniens et les Israéliens répandent le sang les uns des autres en utilisant des ressources et des armes fournies par des tiers. Cela doit cesser.

Le Moyen-Orient ne doit plus être le théâtre d'une guerre appuyée de l'extérieur, l'étape d'une campagne électorale ni une visite obligatoire pour les dirigeants des grands pays occidentaux. La communauté internationale doit agir de manière résolue pour instaurer la paix au Moyen-Orient. Elle doit prendre un engagement ferme, et l'honorer. On ne peut pas vivre sur des promesses telles que celles qui ont été faites à la Conférence de Paris, dont beaucoup ne sont pas encore devenues et ne deviendront jamais réalité.

Le Costa Rica est convaincu que la communauté internationale s'est égarée en chemin dans sa quête de solutions à la situation qui touche le Moyen-Orient. Nous n'avons jusqu'à présent pas été en mesure de régler la seule crise qui occupe cette Organisation depuis plus de 60 ans, et nous sommes maintenant divisés entre ceux qui penchent pour un camp et ceux qui penchent pour l'autre. Nombre de nations qui ne sont pas directement concernées par le conflit suivent le drame avec angoisse et se retrouvent prises dans la dynamique destructrice. À présent, ensemble, nous devons trouver les conditions qui rendront la coexistence possible.

Nous l'avons dit lors d'un précédent débat, et il nous semble important de le répéter aujourd'hui, il faut davantage de courage pour s'entendre que pour s'opposer, et il est plus facile d'ériger des murs qui séparent que de jeter des ponts qui rapprochent. Nous jugeons constructifs les efforts du Yémen pour ouvrir un espace au dialogue palestinien, et nous encourageons Palestiniens et Israéliens dans leur volonté résolue de poursuivre les négociations dans un climat extrêmement délétère.

C'est la seule issue. Le Costa Rica reste convaincu qu'il faut renoncer, une fois pour toutes, aux modèles faits d'étapes successives, où chaque étape doit être achevée avant de passer à la suivante. Nous appelons les Israéliens et les Palestiniens à travailler dès que possible sur les questions finales – les négociations portant sur les frontières et les implantations, le problème des réfugiés et de leur droit

au retour et à compensation, ainsi que le statut de la ville de Jérusalem. Nous ne cherchons pas à imposer quoi que ce soit, comme en sont convenus M. Olmert et M. Abbas depuis qu'ils ont dit, à Annapolis, leur détermination à entamer des négociations bilatérales pour parvenir à un accord de paix qui couvre toutes les questions en suspens, y compris les plus essentielles, sans exception.

Il y a quelques jours, nous avons lancé un message important au sujet du Liban. Désormais, nous devons exprimer clairement notre conviction qu'une fois trouvé le chemin qui mènera à la paix pour Israël et l'État palestinien, il sera beaucoup plus facile de régler les problèmes du Liban.

Je ne peux terminer sans rappeler la conviction du Costa Rica que les Membres de l'Organisation doivent régulièrement recevoir des informations détaillées sur les activités du Quatuor. Sachant qu'il réunit certains des plus grands acteurs internationaux, et ce sur un pied d'égalité avec le Secrétaire général, ce qui reste pour nous incompréhensible, il est selon nous impératif que nous disposions en temps utile d'informations complètes pour prendre les décisions et les mesures appropriées.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie le Secrétaire général de sa déclaration et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

Ce débat vient à point nommé car il permet aux délégations, en particulier à celles des pays de la région, et aux organisations concernées de réfléchir à la façon de mener à bien la difficile mission consistant à apporter la paix dans la région du Moyen-Orient.

Cela fait 60 ans que le conflit dure au Moyen-Orient et que tout a été entrepris, avec espoir et désespoir, pour y mettre un terme. La Conférence d'Annapolis est la toute dernière des initiatives qui visait à relancer les négociations de paix au point mort. Elle leur a imprimé un nouvel élan et fait renaître un nouvel espoir de paix.

Pourtant, cet espoir risque d'être déconnecté de la situation qui règne sur le terrain où les violences se poursuivent sans discontinuer. Cela a érodé la confiance dans les deux camps. D'où l'impératif urgent de rétablir la confiance. Cela nécessitera certainement une cessation complète de la violence. Cela nécessitera qu'Israël suspende immédiatement l'ensemble de ses

activités illégales, y compris l'implantation de ses colonies.

Il faut encourager toutes les parties à se conformer au droit international et à faire preuve de la plus grande retenue. L'Indonésie partage l'opinion exprimée par le Secrétaire général lors de la réunion d'urgence que le Conseil de sécurité a tenue le 1^{er} mars 2008 sur la situation humanitaire dans la bande de Gaza : les incidents au cours desquels des civils ont été tués ou blessés doivent faire l'objet d'une enquête et il faut que les responsabilités soient établies.

L'Indonésie est d'avis que la réalisation des objectifs fixés à Annapolis permettra d'obtenir un règlement plus vaste du conflit au Moyen-Orient. Nous nous réjouissons donc que les pourparlers de paix israélo-palestiniens aient repris le 17 mars 2008 après plusieurs semaines de suspension.

De même, l'Indonésie accueille favorablement l'organisation prochaine d'une conférence sur le Moyen-Orient par la Fédération de Russie. De l'avis de ma délégation, cette conférence sera l'occasion de consolider le processus engagé à Annapolis en vue d'aboutir à une paix générale dans la région, y compris entre Israël et le Liban ainsi qu'entre Israël et la Syrie.

La persistance des dissensions politiques et des divisions concrètes parmi les Palestiniens met à rude épreuve l'action entreprise collectivement pour bâtir un État palestinien souverain et indépendant. Nous demeurons convaincus qu'il est crucial d'entretenir le dialogue entre les Palestiniens.

Il reste également vital que les pays voisins soutiennent la réconciliation palestinienne. Il y a lieu de saluer les récentes discussions de la Ligue des États arabes sur le dialogue entre les Palestiniens ou encore les initiatives individuelles de certains États voisins. À cet égard, ma délégation trouve encourageante celle que vient de prendre le Gouvernement yéménite pour inciter les Palestiniens au dialogue.

Il est en outre essentiel de construire une économie palestinienne robuste pour que la paix règne durablement dans la région. Nous devons donc trouver des moyens de remettre sur pied l'économie ravagée du territoire palestinien occupé. Nous insistons ici sur l'importance que la communauté internationale continue d'apporter son appui et son aide, à travers notamment l'exécution des engagements pris à la Conférence des donateurs de Paris. Conjointement avec l'Afrique du Sud, l'Indonésie accueillera cette année à

Jakarta la Conférence afro-asiatique pour le renforcement des capacités du peuple palestinien.

La paix n'a guère de valeur pour ceux qui sont en train de succomber à la maladie ou à la faim. Pareillement, les pourparlers de paix n'auront aucune signification pour les Palestiniens qui continuent de vivre dans des conditions très difficiles. Sachant que près de 85 % de la population de Gaza dépend de l'aide alimentaire fournie par l'ONU et d'autres organisations humanitaires, la situation humanitaire de Gaza reste extrêmement préoccupante.

Il faut prendre des mesures immédiates pour mettre les Palestiniens de Gaza à l'abri du besoin et les sortir de la misère noire. Voilà pourquoi ma délégation appuie sans réserve les activités menées par un grand nombre d'organismes des Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires présents sur le terrain. De plus, nous faisons écho au Secrétaire général en engageant la communauté internationale à répondre à l'appel interinstitutions en faveur de la Palestine qui a été lancé en février 2008.

Les secours humanitaires ne pourront apaiser les souffrances endurées à Gaza tant que les points de passage resteront fermés. Ma délégation insiste donc encore sur la nécessité de les rouvrir sans délai et de façon définitive afin de permettre les importations et les exportations ainsi que l'accès des travailleurs humanitaires. Il est fondamental que l'Accord réglant les déplacements et le passage soit pleinement mis en œuvre, surtout compte tenu de l'influence des points de passage sur l'économie et la vie quotidienne des Palestiniens. En outre, nous nous réjouissons que l'Autorité palestinienne ait proposé de prendre en charge la partie palestinienne des points de passage de la bande de Gaza et nous encourageons Israël et l'Autorité palestinienne à multiplier les contacts pour concrétiser cette idée.

En ce qui concerne la situation au Liban, il est essentiel que la paix et la stabilité y règnent. Cela est non seulement dans l'intérêt des Libanais mais aussi dans celui de tous les peuples de la région. L'impasse politique et le report incessant de l'élection présidentielle inquiètent grandement ma délégation.

Ce vide constitutionnel nuira non seulement à la stabilité intérieure mais aussi au processus démocratique en marche dans le pays. D'où l'impératif de le combler. Bien que l'action de la communauté internationale et des États de la région revête une importance capitale, le règlement du conflit interne

dépend au final des Libanais eux-mêmes. Nous insistons donc sur le caractère urgent de l'action concertée qui est actuellement menée par l'ensemble des parties concernées du pays pour sortir de l'impasse politique et forger un consensus qui conduira à l'élection d'un président.

Cela fait trop longtemps que le conflit au Moyen-Orient nous empêche de faire de la région un lieu paisible et habitable. Cela fait bien trop longtemps qu'il use les parties de la région. Il est donc absolument vital de trouver un règlement de paix qui soit juste, durable et global. L'Indonésie est résolue à y concourir sur la base des résolutions pertinentes du Conseil, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003), du mandat de Madrid, du principe de la terre contre la paix et de l'Initiative de paix arabe.

M. Kafando (Burkina Faso) : Nous voudrions d'abord remercier le Secrétaire général pour son introduction et le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe pour la présentation qu'il nous a faite de la situation au Moyen-Orient.

Dans quelques jours s'ouvrira à Damas, en Syrie, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Ligue des États arabes. Nous souhaitons que ce Sommet soit une étape décisive dans la recherche de la paix et contribue par ailleurs à soulager les souffrances endurées par la population palestinienne.

Désormais familiers de la situation dans la région, conséquence directe de la confrontation entre Israël et ses voisins, nous sommes particulièrement interpellés par le drame humanitaire que vivent toujours les populations dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Gaza. Dès lors, nous réitérons notre appel à Israël pour que, dans un souci humanitaire, il mette fin au siège de Gaza.

Il convient cependant de souligner également la psychose que vivent les populations israéliennes, avec les tirs de roquettes provenant des territoires palestiniens. L'Autorité palestinienne doit, à notre avis, pouvoir exercer la plénitude de ses prérogatives sur l'ensemble de ses territoires.

Nous l'avons toujours dit, il revient d'abord aux deux parties, israélienne et palestinienne, de créer les conditions appropriées au dialogue et à la négociation. À cet égard, nous percevons comme un encouragement la récente rencontre de Sanaa, sous l'égide du Yémen, des deux principales factions palestiniennes qui ont

promis d'aller au dialogue. Cependant, il est à craindre que la poursuite par Israël de la construction du mur de séparation, ainsi que l'expansion de sa politique de peuplement dans les territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est et le Golan syrien occupé, n'affectent ces pourparlers.

Au Liban, autre théâtre de conflit, le dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/135) relève les violations répétées par Israël de l'espace aérien de ce pays, et donc des dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Une telle situation est très préoccupante et interpelle naturellement le Conseil de sécurité.

Par ailleurs, et nous appuyant sur les résolutions 1680 (2006) et 1701 (2006) du Conseil, nous souhaitons la reprise des travaux de la Commission de délimitation de la frontière libano-syrienne, en vue de résoudre l'épineuse question des frontières, y compris celle des fermes de Chebaa.

Force est cependant de constater que, malheureusement, toutes ces solutions apparaissent lointaines tant que l'impasse politique et institutionnelle que connaît le Liban n'aura pas été levée, notamment par l'élection du président de la République.

La situation d'ensemble dans la région, dont nous connaissons tous la complexité et évidemment la gravité, appelle des actions urgentes et concrètes de la part de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité.

L'incapacité du Conseil à faire respecter ses résolutions est patente et risque, à terme, de saper sa propre crédibilité. C'est pourquoi, et comme nous l'avons déjà souligné, le Conseil de sécurité doit envisager des solutions innovantes, pragmatiques et courageuses susceptibles d'aider à une évolution positive de la situation pour sortir de l'impasse.

Une chose est certaine : seule une approche globale avec la participation des principaux acteurs, aussi bien de la région que d'ailleurs, est à même d'asseoir les bases d'une paix durable au Moyen-Orient. C'est la raison pour laquelle mon pays pense que la considération de l'Initiative de paix arabe, qui demande instamment l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), notamment, du Conseil de sécurité, pourrait aussi être un pas important vers un juste règlement de la question du Moyen-Orient.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je demande à mes collègues de bien vouloir m'excuser d'avoir manqué tout le début du débat. J'assistais à la célébration de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, qui se déroulait dans une salle attenante.

Je voudrais en premier lieu exprimer mes remerciements pour l'exposé qui a été fait en début de séance au Conseil. Je vais l'examiner attentivement, de même que les déclarations qui ont été prononcées.

À la fin de l'année 2007, nous avons tous évoqué la lueur d'espoir qui accompagnait nos efforts conjoints pour parvenir à une solution prévoyant deux États au Moyen-Orient. Certains avaient alors prévenu qu'il ne fallait pas laisser perdre cet espoir, car il risquait d'être le dernier qui s'offrait à nous. Il nous faut aujourd'hui retrouver un certain optimisme. Avec la volonté politique nécessaire, nous pouvons faire en sorte de ne pas laisser perdre cet espoir. Nous devons tous encourager la reprise rapide des négociations entre les Israéliens et les Palestiniens et veiller à ce qu'elles enregistrent des progrès visibles de manière à recentrer l'attention sur le processus politique. Le processus politique offre en effet la seule chance de parvenir à une solution et à la paix dans la région. Nous comptons sur le Premier Ministre Olmert et sur le Président Abbas pour continuer d'assumer avec vigueur un rôle de chef de file dans la recherche de la paix en ces heures difficiles. Nous comptons sur eux pour reprendre les négociations le plus rapidement possible.

En tant que membre du Quatuor, l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité d'influer sur le processus de paix et d'encourager les deux parties à prendre des mesures difficiles mais indispensables. Cela n'est possible qu'en adoptant une approche équilibrée, dans toute la mesure possible, et en parvenant ici, au Conseil de sécurité, à un consensus.

Un appui plus large au processus de paix, en particulier dans la région, est également fort précieux. Nous nous félicitons des efforts continus déployés par la communauté internationale, notamment de la récente visite de la Secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, et l'initiative du Yémen en faveur du dialogue intra-palestinien.

La situation sur le terrain, et en particulier à Gaza et dans le sud d'Israël, est une source de grave préoccupation pour mon gouvernement. Nous avons été profondément affligés par les victimes civiles des

deux côtés. Le Royaume-Uni condamne sans équivoque les attaques à la roquette menées de manière incessante contre Israël, ainsi que l'odieux attentat perpétré contre le séminaire de Mercaz Harav. Les mesures de rétorsion doivent respecter le droit international et elles ne doivent pas causer de souffrances aux civils innocents. Nous comptons sur les autorités israéliennes pour qu'il en soit effectivement ainsi.

Les deux parties ont chacune des obligations en vertu de la Feuille de route. Il est fondamental que chaque partie prenne les mesures nécessaires pour les respecter, sans attendre que l'autre fasse le premier pas. Les Palestiniens doivent répondre aux inquiétudes israéliennes en matière de sécurité, en faisant des efforts visibles sur le terrain pour arrêter, réprimer et contenir ceux qui commettent ou projettent des attaques violentes contre les Israéliens.

Israël devrait geler toutes ses activités de peuplement, notamment contenir la croissance naturelle des colonies existantes. Le Royaume-Uni estime que la construction de colonies de peuplement israéliennes, où que ce soit dans les territoires palestiniens occupés, est illégale au regard du droit international. Cela vaut également pour les colonies situées à Jérusalem-Est et en Cisjordanie.

La situation humanitaire à Gaza reste une source de grande inquiétude. Les services essentiels, notamment l'approvisionnement en eau et l'assainissement, sont proches du point de rupture et nombre de fournitures médicales et de médicaments ne sont plus disponibles.

L'ONU devrait soutenir les efforts en vue de rouvrir les points de passage de Gaza. Nous, membres de l'Union européenne, sommes prêts à redéployer notre mission d'assistance frontalière à Rafah dès que possible.

Toute solution à long terme à la situation de Gaza doit tenir compte à la fois de la sécurité d'Israël et de la situation critique des Palestiniens. Elle ne peut être le résultat que d'un processus politique. Les efforts de la communauté internationale doivent donc soutenir le processus d'Annapolis pour y parvenir.

En plus de l'appui humanitaire que nous fournissons actuellement, le Royaume-Uni continue de répondre aux besoins économiques et de développement, ce qui est vital pour enregistrer des progrès sur le plan politique. Une conférence des

investisseurs aura lieu, avec notre appui, à Bethléem à la mi-mai et nous espérons qu'elle conduira à des améliorations réelles sur le terrain. Le Comité spécial de liaison se réunira à Londres au début du mois de mai pour coordonner les activités des donateurs et manifester clairement le soutien de la communauté internationale au processus d'Annapolis.

Je voudrais également faire quelques remarques sur le Liban. Le Gouvernement libanais a besoin de l'appui de la communauté internationale. La persistance de l'impasse politique et de l'insécurité au Liban constitue une préoccupation majeure. Le Royaume-Uni continue de soutenir les efforts déployés par Amre Moussa, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, pour promouvoir une solution.

Tous les pays ayant une influence au Liban, en particulier la Syrie, doivent jouer un rôle constructif. Le sommet de la Ligue des États arabes, qui se tient à Damas cette semaine, offre une possibilité de faire des progrès. Nous exhortons la Syrie, en tant que pays hôte, à prendre les mesures nécessaires pour permettre un règlement de la situation au Liban, et nous demandons instamment à tous les acteurs de la région d'œuvrer dans l'intérêt de la stabilité et de la démocratie au Liban.

Il est crucial que l'ONU maintienne son engagement. Celui-ci passe notamment par la mise en œuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur le Liban et par la nécessité, pour le Secrétaire général, de continuer de jouer un rôle de chef de file. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban a toujours un rôle vital à jouer pour assurer la sécurité dans le sud du pays. Le Royaume-Uni remercie à nouveau les pays contributeurs de contingents du travail qu'ils accomplissent aux côtés des forces armées libanaises.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, moi aussi, tout d'abord remercier sincèrement le Secrétaire général de sa présence parmi nous et des réflexions et analyses qu'il nous a livrées. Je crois qu'il s'agit d'un signe très important de l'engagement des Nations Unies, en tant que membre du Quatuor. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé comme toujours très complet, qui nous permet de bien saisir la situation actuelle.

L'Italie souscrit pleinement à la déclaration qui sera prononcée dans quelques instants par la présidence

de l'Union européenne. Je voudrais simplement ajouter quelques observations.

Nous soutenons vigoureusement les efforts que le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert ont entrepris pour faire avancer les négociations en dépit des difficultés liées à la fragilité du contexte politique et à une situation très instable sur le terrain. Je crois que les questions que le Secrétaire général a posées reflètent véritablement ce que nous devrions tous avoir à l'esprit : à défaut de cela, quoi d'autre? Si ce n'est maintenant, quand? Je crois qu'il s'agit là de questions que tous les acteurs concernés devraient constamment garder en tête.

Comme le Secrétaire général l'a déjà mentionné, les négociations ne constituent pas la seule voie pour parvenir à la paix. À cet égard, nous insistons, une fois encore, sur l'importance de faciliter le rôle joué par les États arabes, et nous nous félicitons en outre de l'appui fourni par la Ligue arabe aux bons offices du Président Saleh, du Yémen, en vue de relancer l'indispensable dialogue interpalestinien.

Si l'on considère la situation à partir du terrain – et je pense qu'il nous faut de plus en plus la considérer sous cet angle –, nous pensons qu'il devient de plus en plus urgent de montrer les premiers dividendes des négociations à l'opinion publique des deux parties et des pays de la région. Il est indispensable de prendre rapidement des mesures afin d'améliorer la vie des Palestiniens en assouplissant les restrictions imposées à leur liberté de circulation et en ouvrant les points de passage en Cisjordanie.

Il est essentiel de créer les conditions propices à la relance de l'économie palestinienne, sur la base du Plan palestinien de réforme et de développement adopté par le gouvernement Fayyad. À cette fin, nous appuyons les efforts déployés par le représentant du Quatuor, Tony Blair, et exhortons tous les donateurs à s'acquitter des promesses financières faites à la Conférence de Paris.

Nous estimons également qu'il faut appuyer les efforts déployés par le Gouvernement palestinien afin de renforcer ses services de sécurité. Aussi l'Italie apporte-t-elle son appui à l'initiative allemande d'organiser une conférence sur l'état de droit et entend-elle contribuer au renforcement de la capacité opérationnelle de la police civile palestinienne, à l'aide du Bureau de coordination de l'Union européenne pour le soutien à la police palestinienne; et elle invite les autres pays à en faire de même.

Dans ce contexte, l'Italie est particulièrement préoccupée de la décision du Gouvernement israélien de poursuivre la construction de colonies de peuplement à Jérusalem-Est. Nous voudrions réaffirmer que la construction de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, est illégale aux termes du droit international. À l'heure actuelle, la poursuite de ces activités dans les territoires occupés menace les négociations bilatérales. Elle affaiblit gravement la crédibilité des dirigeants palestiniens aux yeux de leur opinion publique, tout en donnant de la force aux arguments des extrémistes et des ennemis de la paix.

Enfin, nous exprimons notre appui au rôle de surveillance joué par les États-Unis, notamment à la décision d'organiser le 14 mars la première rencontre trilatérale prévue par la Conférence d'Annapolis. Il importe que ces rencontres deviennent un moyen offert aux parties d'approfondir le dialogue.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet du Liban. Comme d'autres, nous sommes profondément préoccupés par l'absence de signe de progrès vers une solution à la crise politique. Avec l'Union européenne, nous appuyons l'initiative de médiation de la Ligue arabe ainsi que les efforts déployés par son Secrétaire général. Nous espérons que le proche sommet de Damas marquera un tournant dans la crise.

Avant tout, il importe d'éviter toute nouvelle détérioration de la situation en matière de sécurité, qui pourrait conduire à une escalade extrêmement dangereuse de la violence. Ce sont tout d'abord les forces politiques libanaises, assumant leur responsabilité avec maturité, qui devront régler la crise du Liban. Mais nous sommes persuadés qu'il importe de prendre des mesures au niveau régional, dans le cadre d'une stratégie élargie qui prendrait en considération les nombreuses parties en cause et leurs aspirations.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès accomplis dans l'établissement d'un tribunal spécial sur l'assassinat d'Hariri et du soutien financier reçu à ce jour, ainsi que des perspectives que le tribunal commence à devenir opérationnel.

Enfin, nous réaffirmons l'importance de la présence continue de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour la stabilité du Liban. Nous encourageons les forces armées libanaises et les Forces de défense israéliennes à consulter la FINUL

afin de trouver des solutions aux problèmes qui existent sur le terrain et de poursuivre leurs efforts pour fixer la démarcation de la Ligne bleue.

Nous avons pris note avec une attention particulière du dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/135) et de ses recommandations que nous appuyons, notamment pour ce qui concerne la nouvelle mission de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier le Secrétaire général de nous avoir honoré de sa présence au début de cette réunion, et M. Lynn Pascoe du rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité sur cette question très importante.

Ma délégation s'associe également à la déclaration qui sera prononcée par le Représentant permanent de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion sous forme de débat public, ce qui permet aux parties et aux groupes régionaux concernés d'y prendre part. Ma délégation a toujours estimé que le Conseil de sécurité devrait faire montre de davantage de transparence et que des questions telles que celle du Moyen-Orient devraient faire l'objet de débats publics pour permettre à toutes les parties concernées, y compris l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies, de s'adresser au Conseil sur ce conflit auquel nous sommes confrontés depuis plus de 60 ans.

Il y a un mois, nous avons entendu les exposés du Représentant personnel du Secrétaire général, M. Robert Serry et de M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Ces exposés ont dressé un sombre tableau du processus de paix entre la Palestine et Israël, ainsi que de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. Malheureusement, cette situation n'a pas changé. En fait, nous venons de l'entendre, la situation s'est encore détériorée au cours du mois dernier. Des civils innocents de part et d'autre continuent de pâtir des conséquences de ce que la paix demeure insaisissable.

En dépit de ce qu'il a pu nous arriver d'entendre, le problème du Moyen-Orient est l'occupation de la Palestine. Une occupation qui dure depuis 40 ans constitue le problème fondamental à régler, et tant que

nous ne réglerons pas l'occupation illégale de la Palestine, nous ne pourrons progresser vers la solution de cette question complexe.

De toute évidence, il y a un décalage entre la recherche d'un règlement pacifique au conflit du Moyen-Orient et la situation qui règne actuellement sur place, y compris ce que fait la communauté internationale pour régler cette situation. L'optimisme que nous avons tous ressenti suite à la Conférence d'Annapolis et à la Conférence des donateurs de Paris est malheureusement en train de se dissiper.

La situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés se détériore jour après jour. En Cisjordanie, la poursuite des activités illégales de peuplement, les postes militaires, les points de passage et le mur de séparation sapent déjà les perspectives de parvenir à la création d'un État palestinien viable et d'un seul tenant et contreviennent de manière flagrante aux résolutions de l'ONU et à la Feuille de route. L'élargissement des implantations illégales, notamment à Jérusalem, préjuge de la solution sur l'avenir de Jérusalem, qui devrait constituer la base d'une solution négociée.

En ce qui concerne l'intensification de la construction de ces colonies illégales, nous voudrions rappeler la déclaration prononcée récemment par le Secrétaire général qui, le 10 mars 2008, a exprimé sa préoccupation suite à l'approbation par le Gouvernement israélien de la reprise de la construction de 750 logements dans la colonie de Givat Zeev en Cisjordanie. Le Secrétaire général a affirmé que tout élargissement de colonies contrevient aux obligations contractées par Israël conformément à la Feuille de route et, en fait, au droit international. Il a demandé au Gouvernement israélien de mettre un terme à ses activités d'expansion et a répété qu'il est important que les deux parties honorent les obligations contractées au titre de la Feuille de route afin d'appuyer le processus politique qu'ils conduisent ensemble.

L'offensive militaire lancée par les Forces de défense israéliennes à Gaza et le bouclage total de Gaza ont contribué à détériorer la situation humanitaire tragique. L'incapacité du Conseil à condamner ce qui s'est produit à Gaza, ou même à exprimer sa préoccupation face à la situation est regrettable et crée en outre l'impression que le Conseil de sécurité ignore une fois encore le sort tragique des civils palestiniens innocents qui vivent sous occupation.

Les mesures prises par Israël rendent la vie des civils palestiniens insupportable et constitue un affront à la dignité humaine, ainsi qu'une violation flagrante du droit international. Même le personnel de l'ONU et la communauté diplomatique locale sont victimes de ces difficultés, humiliations et provocations quotidiennes.

Le Gouvernement sud-africain n'a jamais cessé de condamner les attaques qui prennent pour cibles des civils, qu'ils soient palestiniens ou israéliens. Nous avons soutenu que les tirs continus de roquettes de Gaza sur Israël ne peuvent être justifiés au nom de la cause palestinienne. En fait, cela va à l'encontre des intérêts des Palestiniens et ne fait que provoquer des représailles militaires de la part des Forces de défense israéliennes. Nous condamnons les attaques comme celle qui a été perpétrée contre le séminaire à Jérusalem, qui a fait des morts et des blessés parmi des civils innocents.

L'Afrique du Sud estime que, pour que les pourparlers fassent des progrès, les Palestiniens ont besoin de quelque chose de tangible qui les convainque qu'une paix négociée puisse aboutir à la création d'un État palestinien sur la base des frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Enfin, ma délégation continue de croire que le processus de paix relancé à Annapolis constitue une véritable tentative pour trouver une solution durable. Les parties et la communauté internationale ne peuvent pas se croiser les bras et laisser la situation sur le terrain continuer à se détériorer, ce qui anéantirait tout espoir d'une solution négociée à deux États. La responsabilité première de la paix et de la sécurité incombe aux parties. Il est donc essentiel que leurs actions et leurs déclarations aient pour objectif de faire avancer la quête de la paix.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour remercier le Secrétaire général d'avoir pris la parole devant le Conseil tout à l'heure, ainsi que le Secrétaire général adjoint Pascoe pour sa mise à jour.

Les États-Unis continuent d'œuvrer en vue de la conclusion d'un accord de paix israélo-palestinien avant la fin de 2008. Le Vice-Président Cheney et la Secrétaire d'État Rice se sont l'un et l'autre rendus dans la région ce mois-ci afin d'encourager les progrès dans les négociations et sur le terrain. M^{me} Rice se rendra de nouveau dans la région dans le courant de la

semaine afin de poursuivre ses entretiens avec les parties.

La dernière fois que nous nous sommes réunis, nous étions à juste titre préoccupés par l'escalade de la violence dans le sud d'Israël et à Gaza, due à la multiplication des attaques terroristes à la roquette par le Hamas, lesquelles ont provoqué une intervention militaire de la part d'Israël qui a agi en état de légitime défense. Par la suite, le 6 mars, un terroriste armé a ouvert le feu dans une école religieuse juive à Jérusalem, tuant huit jeunes étudiants israéliens et en blessant 11 autres. Le Gouvernement des États-Unis et de nombreux autres gouvernements ont à juste titre condamné ce ciblage haineux de civils innocents.

En rappelant ces événements, je voudrais dire clairement que les États-Unis déplorent vivement la mort de tous les civils innocents. À la suite de ce drame, que le Président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas a condamné sans équivoque, les États-Unis ont appuyé la décision courageuse prise par le Gouvernement israélien de réaffirmer son attachement aux négociations. Les dirigeants israélien et palestinien continuent de se réunir en vue de réaliser l'objectif commun d'un accord sur un statut permanent. Leurs efforts continuent d'avoir un besoin crucial d'un appui régional et international constructif.

Gardant cela à l'esprit, je voudrais faire deux autres observations. Premièrement, il faut faire des progrès sur le terrain afin de créer un climat propice au processus de négociations et de rassurer les Israéliens et les Palestiniens quant au sérieux du processus. Le général Fraser, qui dirige les efforts faits par les États-Unis pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Feuille de route, vient de rentrer de la région, où il a tenu une réunion trilatérale avec les parties afin d'évaluer les progrès et d'examiner les nouvelles mesures à prendre pour que les parties s'acquittent de leurs engagements au titre de la Feuille de route. Le général a eu un échange de vues franc et positif avec les parties et coopère avec elles afin de promouvoir des progrès dans ce domaine. Dans le courant de la semaine, la Secrétaire d'État Rice profitera de sa nouvelle série de réunions avec les dirigeants israélien et palestinien pour encourager des progrès dans ce sens.

Deuxièmement, l'appui de la communauté internationale est d'une importance cruciale pour assurer que les besoins humanitaires des Palestiniens soient satisfaits et que les nations tiennent les

promesses faites à la Conférence des donateurs de Paris. Ces efforts aideront le Président Abbas et le Premier Ministre Fayyad à mettre sur pied les capacités institutionnelles et à développer l'économie qui constitueront les fondements d'un État palestinien. Les États-Unis, pour leur part, continueront de fournir une assistance humanitaire de base aux Palestiniens de Gaza par le biais des programmes de leur Agency for International Development (USAID) et des contributions annuelles à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Les États-Unis sont le premier donateur bilatéral de l'UNRWA. Pendant l'exercice budgétaire 2007, nous avons versé plus de 154 millions de dollars à l'UNRWA et, à ce jour, nous en avons promis 148 pour 2008. Nos contributions à l'UNRWA l'aident à fournir un enseignement de base et un enseignement professionnel, des soins de santé primaires, des secours d'urgence et des services sociaux à plus de 4,4 millions de réfugiés palestiniens immatriculés à Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en Syrie, et de fournir des secours alimentaires d'urgence, des soins de santé et d'autres types de secours, et de créer des emplois pour les réfugiés palestiniens en Cisjordanie et à Gaza.

Nous sommes également en train de mettre sur pied des programmes d'aide grâce aux 545 millions de dollars d'aide promis à l'Autorité palestinienne et annoncés par la Secrétaire d'État Rice à Paris en décembre dernier. Tout récemment, le 19 mars, nous avons signé un accord de virements en espèces avec le Premier Ministre Fayyad, qui fournit une allocation budgétaire de 150 millions de dollars à l'Autorité palestinienne. Il faut faire beaucoup plus, et nous encourageons les participants à la Conférence de Paris à verser sans plus tarder l'aide promise. Nous espérons qu'à la prochaine réunion du Comité spécial de liaison, nous serons en mesure d'examiner les progrès réalisés dans ce domaine. Nous nous félicitons du rôle continu de chef de file assumé par Tony Blair sur cette question, y compris sa participation à la planification de la Conférence de Bethléem sur les investissements dans le secteur privé qui se tiendra du 21 au 23 mai. Nous appuyons également la réunion proposée par l'Allemagne au printemps en vue de focaliser l'appui des donateurs sur le renforcement des capacités du secteur palestinien de la justice.

Passant au Liban, je voudrais remercier le Secrétariat des efforts actuellement déployés pour

faciliter rapidement les activités du Tribunal spécial. Nous attendons avec intérêt d'entendre ce jeudi une mise à jour sur le Tribunal. J'engage vivement tous les membres du Conseil à accorder au Tribunal un appui généreux afin de signaler clairement que la communauté internationale appuie les efforts faits par le peuple libanais pour mettre fin à l'impunité dont les assassinats politiques jouissent dans ce pays.

Je tiens à souligner notre vive préoccupation face aux transferts d'armes illégaux à travers la frontière libano-syrienne, et notamment face au Hezbollah qui affirme avoir reconstitué ses capacités militaires depuis la guerre de 2006. Nous appuyons sans réserve l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un processus de désarmement de toutes les milices au Liban, conformément aux résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) des Accords de Taëf. Selon ces résolutions, le Hezbollah doit déposer les armes, et il doit le faire maintenant.

Enfin, je voudrais dire encore une fois notre préoccupation que les Libanais n'aient toujours pas pu tenir des élections présidentielles. Bien que les Libanais aient fait l'accord sur un candidat, la Syrie et ses alliés au Liban ont recours à d'autres conditions préalables pour perpétuer l'impasse politique. Il devrait pourtant être clair que, jusqu'à ce qu'un nouveau président assume ses fonctions, les États-Unis ont une confiance entière dans le Gouvernement libanais légitime, qu'ils appuient sans réserve sa gestion des affaires de l'État et la capacité des forces armées libanaises d'assurer la sécurité.

Je souhaiterais en conclusion faire une brève observation sur le format de cette séance mensuelle. Depuis 2002, le Conseil a pour pratique habituelle de tenir des réunions d'information périodiques sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Mais la polarisation et les divisions qui règnent entre les membres de l'Organisation à propos de ce conflit prennent trop souvent la forme de déclarations politiques animées tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, qui ne font guère progresser la cause de la paix et n'aident pas concrètement les Palestiniens. Les États-Unis sont depuis longtemps convaincus que seules des négociations directes entre les parties, facilitées et appuyées par un engagement constructif de la communauté internationale, permettront de parvenir à une solution. C'est pourquoi nos efforts cherchent essentiellement à modifier la situation sur le terrain. Si ce type de séances ne contribue pas à cet effort – ou, pire encore, si elles

alimentent les tensions qui empêchent tout engagement constructif – nous devons alors nous demander si les séances publiques qui se tiennent à New York contribuent véritablement à instaurer un environnement propice à la facilitation de la solution prévoyant deux États. J'exhorte donc mes collègues à utiliser ces séances pour promouvoir la cause de la paix et la quête d'une solution prévoyant deux États.

M. Verbeke (Belgique) : Je remercie le Secrétaire général pour son introduction en début de ce débat, tout comme le Secrétaire général adjoint pour son exposé.

La Belgique s'associe par ailleurs à la déclaration que fera tout à l'heure notre collègue de la Slovénie dont le pays assume la présidence de l'Union européenne.

Les populations palestinienne et israélienne traversent une période éprouvante, qui a suscité la préoccupation des autorités belges. Suite à l'impact de l'escalade des violences pour les populations civiles israélienne et gazaouie, la Belgique a répété sa ferme condamnation des tirs de roquettes palestiniennes. Tout en reconnaissant le droit d'Israël à se défendre, mes autorités ont rejoint le Secrétaire général pour condamner le caractère disproportionné de la réaction d'Israël. Avec ses partenaires européens, la Belgique a par ailleurs condamné sans réserve l'attaque terroriste qui a frappé la Yeshiva Merkaz Harav le 6 mars dernier.

Aujourd'hui, le bilan diplomatique contient des motifs tant d'espoir que de préoccupation. Du côté de l'espoir, il faut saluer le courage politique du Président Abbas et du Premier Ministre Olmert, qui, en maintenant le dialogue, n'ont pas permis aux violences de ruiner le processus de négociations bilatérales lancé à Annapolis.

Tout en laissant aux parties le soin de négocier les paramètres d'un accord final, il incombe à la communauté internationale de soutenir leurs efforts. De ce point de vue, la Belgique regrette que les efforts répétés du Conseil de sécurité ne lui aient pas permis de jouer son rôle pour condamner les violences, d'une part, et encourager la poursuite du processus diplomatique, d'autre part.

Nous nous félicitons par contre de la première réunion organisée par le général Fraser avec les parties. Quelle que soit la volonté d'aboutir du Gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne, force est de

constater que l'absence de progrès sur le terrain risque plus que jamais de miner le processus politique. La Belgique encourage dès lors le Quatuor et son représentant, Tony Blair, à accompagner et compléter l'action du général Fraser, pour aider les parties dans la mise en œuvre de leurs engagements respectifs.

À commencer par ceux de la Feuille de route et de l'accord sur le mouvement et l'accès ... aussi difficile que paraisse leur mise en œuvre, celle-ci ne représente qu'une fraction du prix que paieraient Israéliens et Palestiniens pour un nouvel enlisement du processus de paix. L'urgence de ces questions a motivé un engagement fort de la communauté internationale. Cet engagement s'est concrétisé à Paris en décembre et se concrétisera à nouveau dans les domaines économique et sécuritaire, lors des prochaines conférences à Bethléem et Berlin.

Ces efforts n'ont toutefois de sens qu'en soutien à ceux des parties. C'est pourquoi, nous lançons un appel urgent à Israël à l'arrêt de l'expansion des colonies existantes, au démantèlement des avant-postes illégaux, et à la levée progressive des obstacles à la circulation en Cisjordanie. À l'Autorité palestinienne, nous demandons d'intensifier ses efforts dans le domaine de la sécurité, y compris en poursuivant la restructuration des forces de l'ordre et en démantelant les infrastructures terroristes.

Pour ce qui est de la situation à l'intérieur et autour de la bande de Gaza, la Belgique se félicite de l'accalmie intervenue ces derniers jours tout comme de la réouverture partielle des points de passage de Kari et Sufa. Pour le Hamas, qui assure le contrôle de fait de la bande de Gaza, cette accalmie doit urgemment et impérativement être suivie des gestes concrets par lesquels le Hamas assume les responsabilités qu'il a vis-à-vis de la population palestinienne dans son ensemble, et des Gazaouis en particulier. Nous exigeons dès lors du Hamas qu'il mette totalement fin aux tirs de roquettes, qu'il rétablisse l'état de droit que méritent les Palestiniens, et qu'il accepte le retour de la bande de Gaza sous le seul contrôle légitime de l'Autorité palestinienne.

Sur cette base et vu la grave crise humanitaire dans la bande de Gaza, la Belgique réaffirme la disposition de l'Union européenne à faciliter la mise au point d'une solution permettant la réouverture des points de passages aux flux humanitaires et commerciaux.

Je voudrais conclure par quelques mots sur le Liban. Nonobstant les obstacles rencontrés, la Belgique réaffirme son soutien sans réserve à la médiation de la Ligue arabe et de son Secrétaire général Amre Moussa. Nous espérons que les derniers jours avant le sommet de Damas permettront à tous les acteurs d'assumer leurs responsabilités et de démontrer leur influence constructive.

Le dix-septième report de l'élection présidentielle ne doit pas nous détourner des objectifs que nous savons essentiels pour la stabilisation du Liban et de l'ensemble de la région. Nous voulons, d'une part, réaffirmer notre soutien au Gouvernement libanais et aux forces armées libanaises. Dans l'attente d'une résolution des questions actuelles par un dialogue national renouvelé, ils se sont en effet affirmés comme les institutions à même de garantir l'unité, l'indépendance, et la souveraineté du Liban. Nous voulons, d'autre part, soutenir les efforts du Secrétaire général pour la mise en œuvre de tous les aspects de la résolution 1701 (2006). En s'appuyant sur l'acquis du déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et des forces armées libanaises au sud du Litani, le processus politique défini en août 2006 contient en effet tous les ingrédients nécessaires à l'affirmation d'un Liban souverain et stable, dans une région appelée à être durablement pacifiée.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique sur la question du Moyen-Orient. Nous voudrions remercier tout particulièrement le Secrétaire général pour sa présence parmi nous aujourd'hui et pour la déclaration qu'il a faite. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé.

La situation au Moyen-Orient a changé considérablement au cours du mois écoulé. Le conflit armé à Gaza a fait de nombreuses victimes parmi les civils. La situation s'est depuis lors quelque peu calmée. Elle reste toutefois très précaire et risque à tout moment de mener à une escalade du conflit. Nous espérons que les parties tireront parti de cette accalmie inhabituelle et redoubleront d'efforts pour garantir un cessez-le-feu global et durable aussi rapidement que possible. Cela permettrait d'assurer la sécurité aux deux parties et aux Palestiniens de reprendre une vie normale.

La Chine salue les efforts déployés par l'Égypte à cet effet. Nous espérons que les parties concernées

feront preuve de souplesse, renonceront sincèrement à la violence et au militantisme et engageront un dialogue et des négociations sur un pied d'égalité afin de régler le problème.

La Chine se félicite de ce qu'Israël et la Palestine aient annoncé qu'ils allaient poursuivre les négociations politiques. Nous espérons que les deux parties seront en mesure de surmonter les obstacles et d'accélérer le processus de négociations grâce à des actions concrètes. Les deux parties doivent éviter de prendre des initiatives qui risqueraient d'empoisonner le climat des négociations. Récemment, Israël a annoncé qu'il avait décidé d'étendre ses activités de peuplement. Cela n'est pas propice à la confiance mutuelle.

Nous nous félicitons des efforts déployés par le Yémen pour promouvoir le dialogue direct entre les différentes factions palestiniennes. Nous nous réjouissons également du fait que les deux principales factions aient conclu des accords et poursuivent actuellement le dialogue et les consultations. Comme nous l'avons toujours souligné, le renforcement de l'unité interne de la Palestine est un préalable essentiel au succès des négociations politiques entre Israël et la Palestine, qui aboutiront à terme à la réalisation d'une paix globale. La communauté internationale doit également continuer de fournir une assistance à la Palestine, aider les autorités palestiniennes à renforcer leurs capacités et améliorer les moyens de subsistance du peuple palestinien. Cela permettra de consolider l'appui du peuple palestinien au processus de négociation.

Le processus de paix au Moyen-Orient rencontre actuellement de graves difficultés. Le processus lancé à Annapolis a déjà fait un premier pas important, mais il lui faut surmonter divers types d'obstacles. La communauté internationale doit réfléchir en profondeur à la manière d'injecter une nouvelle vitalité au processus d'Annapolis. Nous appuyons les propositions de la Fédération de Russie en ce qui concerne la tenue d'une réunion de suivi à la conférence d'Annapolis. Nous avons bon espoir que les efforts déployés pour les préparatifs et afin de permettre à toutes les parties de participer auront non seulement pour effet de consolider les acquis des négociations, mais aussi de créer des conditions similaires pour des négociations plus larges et plus approfondies à la prochaine étape.

Les négociations entre la Syrie et Israël, d'une part, et entre le Liban et Israël, d'autre part, constituent également des éléments importants du processus de paix au Moyen-Orient. Le fait d'entamer des négociations sur ces deux voies de négociations au moment opportun et de progresser aidera à la réalisation d'une paix globale au Moyen-Orient. Nous espérons que les parties concernées apporteront un appui accru aux négociations menées sur ces deux voies de négociations.

L'élection présidentielle au Liban a une nouvelle fois été reportée. La situation politique et sécuritaire est tendue dans le pays. Cela souligne l'importance de maintenir la stabilité et d'aplanir rapidement les divergences politiques. Nous appuyons l'action continue de la Ligue arabe en vue de trouver une solution à la crise politique libanaise, et nous espérons que toutes les parties concernées feront primer l'intérêt national et adhéreront au dialogue et aux consultations afin d'aplanir leurs divergences et de rechercher le consensus.

Le Président (*parle en russe*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour sa déclaration et sa présence à la séance d'aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé sur la situation au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, le Moyen-Orient vit des heures particulièrement graves. Les tâches sont nombreuses pour les parties au processus de paix. Elles doivent être accomplies dans une situation où un terme définitif à la violence continue de nous échapper. C'est là quelque chose que nous considérons comme une priorité inconditionnelle.

La récente situation concernant le règlement de la question israélo-palestinienne est particulièrement préoccupante. Nos efforts doivent essentiellement consister à mettre fin aux décès de Palestiniens et Israéliens pacifiques, à faire cesser les tirs de roquettes vers le territoire israélien et à lever le blocus de Gaza, qui est devenu absolument intolérable.

La Fédération de Russie apporte et continuera d'apporter une assistance économique et financière aux Palestiniens et contribue au renforcement des forces de sécurité palestiniennes. Ces thèmes et d'autres ont été

abordés durant la récente visite de notre Ministre des affaires étrangères, Sergey Lavrov, dans la région.

Nous jugeons particulièrement important qu'indépendamment des problèmes susmentionnés qui compliquent le processus de paix, le Président Abbas de l'Autorité palestinienne et le Premier Ministre Olmert restent déterminés à approfondir le dialogue et à appliquer les accords conclus à Annapolis, et qu'ils s'accordent, d'ici à la fin de l'année, sur les paramètres d'un règlement final. Il n'est pas moins important que les parties respectent strictement les dispositions de l'accord d'Annapolis qui réaffirme l'obligation qui leur incombe de mettre en œuvre la Feuille de route, y compris la nécessité de s'interdire toute action susceptible de compromettre un règlement sur le statut final. Dans ce contexte, nous sommes très perturbés par la poursuite des activités d'implantation israéliennes. Nous appelons à un gel complet de ces activités, conformément aux exigences du Quatuor.

La Russie est attachée aux concepts et principes du processus de paix et fait tout pour envisager le Moyen-Orient comme une région de paix et de stabilité, où tous les États, y compris Israël, vivent dans la sécurité, dans des conditions optimales pour résoudre les problèmes socioéconomiques et dans la coopération la plus étroite possible les uns avec les autres.

Pour atteindre cet objectif, l'action de la communauté internationale qui vise à mobiliser autour du processus d'Annapolis et à assurer son succès doit gagner en intensité. À cette fin, nous menons actuellement des consultations actives avec le Quatuor, les partenaires régionaux et de l'ONU et les autres parties intéressées pour parvenir à une entente préliminaire sur la tenue, à Moscou, d'une réunion internationale sur le Moyen-Orient. Nous espérons être en mesure, dans un très proche avenir, de préciser son organisation, son calendrier et son ordre du jour.

À Annapolis, des accords qui jouissaient de l'appui de tous ont été adoptés. Nous devons maintenant confirmer cet appui en encourageant Israéliens et Palestiniens à appliquer ces accords de manière effective.

Il importe également de créer les conditions nécessaires aux progrès sur les voies de négociations avec la Syrie et le Liban en ce qui concerne les règlements au Moyen-Orient.

Lorsque les négociations entre Israéliens et Palestiniens auront produit des résultats –, et nous espérons que ce sera très bientôt – on ne pourra pas contourner le problème de savoir comment ces accords seront interprétés par tous les Palestiniens. C'est pourquoi la restauration de l'unité palestinienne revêt selon nous une importance particulière, et nous saluons à ce titre les accords conclus entre les représentants du Fatah et du Hamas à Sana'a au sujet de la reprise du dialogue interpalestinien. Il importe que ces premiers contacts soient d'emblée constructifs et axés sur les problèmes clefs du peuple palestinien, à savoir la manière de restaurer l'intégrité politique et juridique des territoires palestiniens, d'une part, et les paramètres du processus de dialogue avec Israël, d'autre part. Nous espérons que nombre de ces questions seront abordées en profondeur et qu'une solution pourra être trouvée au sommet de la Ligue arabe, qui doit avoir lieu bientôt à Damas.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots du Liban, qui connaît de nouveaux troubles et où les

groupes extrémistes intensifient leurs activités pendant que l'ensemble des factions politiques renforcent leurs forces. La Russie est un tenant résolu du strict respect des dispositions de la résolution 1701 (2006) et des autres résolutions du Conseil de sécurité qui interdisent de fournir des armes à tout groupe illégal au Liban. Nous maintenons notre appui à l'ordre constitutionnel libanais et aux institutions légitimes, à la souveraineté et à l'indépendance politique du pays. Nous prônons l'élection rapide d'un nouveau Président. Nous sommes fondamentalement convaincus que tous les membres de la communauté internationale doivent souscrire à cette position.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

J'ai encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste. Je me propose donc de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.